

**Mobilités sociales et spatiales
Parcours intergénérationnels d'après les mariages genevois, 1830-1880 ***

Grazyna Ryczkowska et Gilbert Ritschard

Université de Genève**

40, bd du Pont-d'Arve, CH-1211 Genève 4, Suisse

Abstract: The aim of this paper is to improve our understanding of the social intergenerational mobility in Geneva during the 19th century. We provide an in-depth study of data collected from the marriage registrations acts. These documents provide us information on the spouses, but also on their parents and the witnesses. Our analysis focuses on the transitions between six social statuses defined from the professions found in the marriage records. Since we collected all acts for married men with a name beginning with letter B, we have also in our dataset the act for the marriage of the father when he get himself also married in Geneva. This led us to split our population into those who have a father married in Geneva and those who have not. The first subpopulation corresponds to people that are established in Geneva since more than one generation, while the others are newcomers. We first show that these two subpopulations considerably differ both in their social structure and in their father-son mobility schemes. Then, focusing on the stable population, for which we have data available, we provide a mobility analysis through three generations using an original induction tree approach. Beside these strict social mobility aspects, we consider also a spatial dimension by looking at how the mobility is affected by the birthplace of the spouses. Finally, we examine the familial framework of the newlyweds, especially how the familial support and control differ between the newcomers and the more enrooted population. A detailed discussion of one large family of each of these two subpopulations enlightens their specific horizontal social mobility processes.

1. Mariage et mobilité sociale dans la Genève du 19^e siècle

Ce papier participe d'un projet ambitieux, qui vise à construire un registre de la population genevoise au 19^e siècle, afin d'en étudier les structures et plus encore les dynamiques. Nous nous bornons ici à une des sources, mais non la moindre, les actes de mariages dressés par les

* Ce texte est rédigé dans le cadre du projet FNS 1114-068113 « Early life conditions, social mobility and longevity in later life. A contribution to the urban population history in 19th century Frenchspeaking Switzerland ». Nous remercions le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique pour son soutien.

** Grazyna Ryczkowska (Grazyna.Ryczkowska@histec.unige.ch) est au Département d'histoire économique et sociales et Gilbert Ritschard (Gilbert.Ritschard@themes.unige.ch) au Département d'économétrie et au Laboratoire de démographie.

officiers de l'état civil de la ville entre 1800 et 1880, dont nous avons examinés 4865 notices. Ces notices détaillent la situation des époux, mais nous renseignent aussi sur leurs parents et témoins. Tant dans la littérature francophone que anglo-saxonne, ces sources fondent un chapitre classique de l'histoire sociale urbaine. En France, dès les années '60, Roland Mousnier a initié de nombreuses recherches dans lesquelles les structures d'alliances étaient utilisées comme révélateurs de la stratification sociale des sociétés d'ancien régime (Mousnier, 1968). Alfred Perrenoud (1979) a creusé ce sillon à Genève, suivi plus récemment par plusieurs chercheurs qui se sont attaqués au 19^e siècle genevois (Widmer, 1993 ; Schumacher, 2002; Ryczkowska, 2003). Tous ont élargi la problématique car, relativement rapidement, l'étude des structures a glissé vers celle des relations (Dupâquier, 1992 : 9). Un courant s'est tourné vers les questions de rôles et de pouvoir, dans une orientation culturelle et politique profondément marquée par le dialogue avec l'histoire de la famille. Cette orientation fut façonnée par des historiens comme Gérard Delille (1985) et Giovanni Levi (1989) et s'est épanouie dans la micro-histoire (Rosental, 2000 ; Lorenzetti et Neven, 2000). Une autre tendance, davantage inscrite dans une continuité d'intérêts, a développé l'histoire des groupes socio-professionnels (Sewell, 1983, par exemple) ou des « communautés » (Lynch, 1996 ; Oris, 2000). Il en a résulté un approfondissement naturel des réflexions sur l'identité et ses mécanismes, le mariage et son degré d'ouverture ou de fermeture jouant à cet égard un rôle clé, à la fois comme manifestation identitaire et comme outil de reproduction socio-culturel (voir Grange, 2004, pour une illustration récente).

La recherche de compréhension des processus sociaux, du rôle qu'y jouent les individus et les familles, souffre d'hypothèses implicites et contradictoires. D'un côté, il y a l'impact de la sociologie bourdieusienne, qui insiste sur les structures structurantes et donc sur l'inertie, sur les pesanteurs de la reproduction sociale. D'un autre côté se trouve une vision historique qui se focalise sur le 19^e, siècle des ruptures, des transitions entre sociétés agricoles et industrielles, rurales et urbaines, qui serait par excellence celui des mobilités sociales, de l'effacement de certains groupes, de la montée d'identités nouvelles¹. Ce regard historique souligne donc l'importance des changements de structures spatiales, le jeu des localisations de la mobilité sociale dans une aire d'interactions spécifique, un milieu urbain certes ancien, mais profondément refondé aux 19^e et 20^e siècles (Pinol, 1991). Pour dégager un compromis entre ces deux visions, certains ont insisté sur le travail familial, préparant le terrain pour des ascensions sociales qui ne se réalisent qu'à la génération suivante, voire à la troisième (Béjin,), voulant en somme montrer que mobilité il y avait eu, mais que même en période de mutations, elle ne fut pas si aisée. Plus récemment, dans leurs recherches sur le 20^e siècle, Philippe Rygiel (2001) ou Louis Chauvel (1998) ont plutôt tendu à réhabiliter le macro en insistant sur les « dilatations » intergénérationnelles induites par les grandes transformations socio-économiques, comme les « Trente Glorieuses », sur les effets des changements de structures sur les parcours de vie individuels, retrouvant d'ailleurs là les termes d'une des études fondatrices du paradigme du cours de la vie (Elder, 1977).

Au stade actuel, le besoin de données longitudinales est évident, ainsi que celui de croiser les dynamiques sans négliger leurs interactions avec les structures. De ce point de vue, les réflexions formulées par Jacques Dupâquier en 1992 (13-14) restent d'actualité. Cet auteur s'est lancé dans une enquête monumentale pour reconstituer la généalogie descendante, à partir de 1800, des familles françaises dont le nom commençait par les lettres TRA. Cette ambition nous a inspiré mais nous avons voulu rester plus modeste, peut-être aussi plus

¹ La monographie de Gérard Jacquemet (1984) sur le faubourg parisien de Belleville et ses habitants au 19^e siècle en donne une des plus belles illustrations que nous connaissions. En Angleterre, Thompson, 1963, sur l'émergence de la classe ouvrière britannique, reste un classique.

réaliste, en nous bornant à une ville, Genève, mais en reprenant la même technique : reprendre tous les individus dont le patronyme débute par la lettre B. Celle-ci est neutre socialement et ethniquement, donc semblable à un tirage aléatoire, et correspond à un taux d'échantillonnage de l'ordre de 12 %². Cette approche nous permet de retrouver les mêmes personnes dans différents documents et d'établir progressivement tant leurs trajectoires, matrimoniale, familiale, professionnelle, spatiale, etc., que la toile parfois pauvre, parfois dense, de leurs relations. Dans ce papier, nous n'incluons pas les données issues des recensements. Parmi les 4865 mariages célébrés à Genève entre 1800 et 1880, nous avons isolé les 3974 qui ont eu lieu après 1829, et nous avons recherché dans l'ensemble de la base l'acte certifiant l'union des parents des conjoints dont le nom commence par la lettre B. Cette recherche a été couronnée de succès dans 572 cas³. Comme l'acte de mariage des parents reprend des informations sur leurs propres géniteurs, notamment la profession, cela correspond à 572 généalogies sociales ascendantes sur trois générations⁴.

Pas plus d'ailleurs que pour la France, nous ne pourrions retenir pour Genève l'hypothèse de population fermée. Au contraire, puisque pour 3402 mariés B, nous n'avons pas retrouvé les parents dans les actes genevois. Cela signifie que ces personnes n'avaient pas un enracinement familial fort dans la ville, mais ont participé aux grands flux de formation d'une nouvelle population, celle de Genève au 19^e siècle. Ils ont, sinon brisé, en tout cas distendu des liens familiaux et sociaux avec leur milieu d'origine, pour se frotter à un autre environnement, et y tracer leur chemin. Même si le fait qu'ils aient pu se marier est déjà une certaine preuve de succès, et que communément le mariage a un effet stabilisant, il n'en reste pas moins évident que nombre de ces 3402 conjoints n'ont fait que passer par la ville. Toutes les études prouvent en effet que les émigrés se recrutent de manière disproportionnée parmi les derniers arrivés, alors que l'enracinement se nourrit de lui-même (Oris 1995 ; Hochstadt 1999). Une enquête sur Grenoble au 18^e siècle a mis l'accent sur la distinction entre « ceux qui passent » et « ceux qui restent », les seconds constituant le tronc structurant de la population urbaine, un groupe qui n'a pas besoin d'être majoritaire pour dominer car il est le détenteur de l'histoire de la ville, de la culture locale, de ses modes de fonctionnement (de la simple promenade à la mécanique institutionnelle). Ce thème a été creusé dans de nombreuses recherches sur les groupes socio-politiques qui se sont structurés et affrontés dans les villes du 19^e siècle (voir Sewell, 1983 ou Southall, 1991, pour ne citer que deux exemples).

Nous verrons comment les 572 lignées stables et les 3402 conjoints « sans racines » se distinguent les uns des autres, et si ces distinctions dessinent des configurations sociales qui nous racontent l'histoire de Genève, de ces mutations et des conflits qui l'ont traversée au 19^e siècle.

Le cadre économique et démographique de la Genève du XIXe

L'histoire économique et démographique montre que la Genève du 19^e siècle passait par des phases mouvementées aussi bien au niveau de la politique, de l'économie que celui du mouvement de la population. Son grand handicap économique, dans le passé, fut le manque

² Il monte à 20 % dans le cas des mariages que nous allons traiter ici. La probabilité d'un nom commençant par B est en effet doublée, une fois pour l'époux, une fois pour l'épouse.

³ Il n'est pas inutile de préciser que l'acte de mariage, document légal, est établi selon une procédure précise impliquant notamment la fourniture d'extraits d'acte de naissance, etc., de telle sorte que les graphies sont en général claires et bien établies, facilitant le travail de couplage.

⁴ Sur les généalogies sociales et les avantages comparés des généalogies ascendantes ou descendantes, on consultera les papiers rassemblés dans le numéro spécial des *Annales de Démographie Historique* 1984.

de territoires empêchant de développer suffisamment le secteur de l'agriculture, ce qui l'a obligé de chercher sa voie économique dans le commerce et dans la production de luxe (Perroux et Oris, 2003 : 5). Les secteurs qu'elle a développés pour assurer les exportations des produits de luxe, étaient ceux du textile et de l'horlogerie et bijouterie. Si le premier a connu sa fin au début du 19^e siècle, la joaillerie, la fabrication des montres, de boîtes de musiques ont pu survivre aussi bien que mal à de nombreuses crises. Les ouvriers de ces derniers formaient un groupe à part : la Fabrique, qui n'était pas une usine comme le mot pourrait l'indiquer. Il s'agit de la production traditionnelle des montres assurées par les cabinetiers ayant chacun son atelier de production. La faiblesse de cette branche, qui constitue le gagne pain de la majorité de la population active, est justement sa production destinée aux marchés extérieurs (pour l'histoire détaillée de la Fabrique nous conseillons les ouvrages d'A. Babel). Ainsi la période française et de nombreux événements politiques et économiques du 19^e siècle se sont faits ressentir au sein des horlogers obligés de passer au chômage à plusieurs reprises. Ces crises étaient d'autant plus dures que la Fabrique, au début du 19^e siècle, était la principale source de revenus au sein de la population active travaillant dans le secteur de la production, 40% des personnes engagées dans cette branche, hommes et femmes confondus, se consacrant à la Fabrique (Perrenoud, 1979 : 170). Les crises économiques du 19^e siècle étaient étroitement liées à la situation politique de la ville. La période française (1798-1816) était leur déclencheur, d'autant plus qu'elle était précédée par une période de prospérité économique, profitable surtout à la Fabrique, au commerce et aux finances. Cette période, mouvementé politiquement, a pris fin en 1816 lors du congrès de Vienne dont l'issue était l'annexion des anciennes communes françaises à la ville ce qui lui a permis par la même de faire partie de la Confédération suisse. La période 1816-1846 a été appelée communément celle de la Restauration à cause de la reprise du pouvoir par les familles nobles. Pourtant la reprise économique a eu lieu seulement à partir des années '30 et elle n'a pas duré très longtemps. Genève, secouée par la révolution radicale de James Fazy, a replongé encore une fois dans une crise profonde. La deuxième moitié du siècle se caractérise, par contre, par la modernisation des structures économiques qui a débuté en 1849 avec la destruction des fortifications qui cloisonnaient la ville entre les murs qui ne remplissaient plus leur fonction initiale. Très rapidement la croissance économique, malgré des crises ponctuelles, s'est faite ressentir. La démolition des fortifications a déclenché une vraie ouverture de la ville, ce qui a permis non seulement de réaliser les travaux urbains mais également d'ouvrir la périphérie de la ville pour accueillir de nombreux immigrés. La deuxième moitié du siècle se caractérise par la rupture du frein malthusien par rapport à l'économie, en effet la fluctuation des prix n'était plus liée aux aléas économiques (Ryczkowska, 2003 : 35).

Cette entrée de la ville dans l'ère de la modernisation s'est faite ressentir également au niveau de la croissance de la population. En 1798 la ville comptait 21'327 habitants et l'agglomération 24'331 (Perrenoud, 1979 : 35). Avec ces chiffres, elle était l'une des villes les plus peuplées de sa région⁵. La période française était celle de la stagnation du nombre des habitants dont l'expansion démographique a commencé seulement à partir des années '20. L'évolution positive de la croissance de la population se poursuit tout au long du 19^e siècle sans interruption, mais avec des paliers. En 1880, la Cité atteint 50.043 d'habitants alors que l'agglomération en compte 83.829 (Cardinaux, 1997 : pp.1-2). L'une des caractéristiques de cette évolution est la différence entre la croissance des autochtones et des immigrés. Le mouvement de la population genevoise se caractérise, d'une part, par une faible croissance des natifs et, d'autre part, par une augmentation spectaculaire des immigrés qui constituent le principal apport démographique de la ville de Genève. Si au début du siècle, les étrangers ne

⁵ A cette époque Berne comptait 12.000 d'habitants, Zürich 10.500 et Bâle 14.700 habitants (Perroux et Oris, 2003 : 4).

dépassaient pas numériquement les citoyens, la situation a radicalement changé à partir des années '50. En 1860 la proportion des nationaux genevois par rapport à l'ensemble de la population est tombée à 45.7% (63.7% au début du siècle), alors que les immigrés constituaient déjà 54.3% de la population totale (36.3% au début du siècle). A partir de 1850, la progression des nouveaux-venus est continue. Ils deviennent, à la fin du siècle, le double de la population nationale (Perrenoud, 1979, Cardinaux, 1997).

Les questions explorées

Dans le cadre mouvant de cette Genève des années 1830-1880, nous essayons d'approcher un sujet complexe, la mobilité sociale, en partant des actes de mariage. Le mariage est par excellence la manifestation d'une relation, entre deux personnes mais aussi entre deux familles, voire deux groupes d'affinités. Il s'inscrit dans deux histoires individuelles, deux histoires familiales qui se croisent, mais ces croisements s'opèrent aussi dans un paysage social qui, loin d'être immuable, est constamment refaçonné par les dynamiques d'alliance. Comme nous l'avons déjà annoncé, nous allons dans un premier temps comparer les mariés issus des lignées stables aux sans racines, du double point de vue de l'âge au mariage et du statut socioprofessionnel, ce dernier étant lu aussi en termes d'héritabilité par rapport au statut paternel. L'impact du lieu de naissance des conjoints, notable, sera particulièrement analysé. Puis en nous focalisant sur les stables, nous utiliserons la méthode des arbres d'induction pour étudier la mobilité sociale sur trois générations au sein de cette population bien spécifiée.

Dans un deuxième temps, la famille sera approchée pour tenter d'aller plus loin dans la compréhension des processus. La présence des parents aux noces, leur domicile, et secondairement les témoins, seront abordés. Nous terminerons en nous intéressant à une forme de « familles à succès », soit celles qui arrivent à établir plusieurs enfants à Genève, qu'il s'agisse de familles stables ou de personnes issues de parents qui ne se sont pas mariés à Genève. En effet, à la dimension verticale construite par la recherche des parents et grands-parents, nous avons joint une approche horizontale en repérant parmi les conjoints B ceux qui avaient les mêmes géniteurs, soit les fratries de mariés. A ce stade, l'analyse quantitative atteint certaines limites et la démarche micro-historique se révèle sinon représentative, en tout cas particulièrement compréhensive ; elle nous permet d'atteindre la complexité des processus imbriqués.

Avant de passer au cœur du sujet, nous ne pouvons ignorer totalement les vives querelles qui, surtout en France, ont porté sur les classifications et sur le sens des mots (Farge, 1995). Pour autant, nous ne souhaitons pas entrer dans les querelles aux arrières-plans idéologiques sur les concepts de classe ou de strate, ni même dissenter sur le jeu des représentations et constructions. En reprenant à la base le concept de la mobilité sociale, nous partons du principe que la société n'est pas uniforme socialement mais qu'elle est composée de plusieurs « classes » ayant chacune une place plus ou moins bien définie dans une hiérarchie sociale plus ou moins bien structurée. Ainsi, chaque individu est attribué à un groupe (certains très spécifiques, d'autres plus ambigus ; certains stables, d'autres changeants), dont les membres sont caractérisés par des conditions socio-économiques similaires. Malgré l'idée courante, dominante durant l'ancien régime, « que chaque homme naît à une certaine place et dans une certaine condition et qu'il ne doit en sortir » (Beauvalet-Boutouyrie, 1999 : 125), le changement du statut social, certes pas toujours évident, était possible, surtout au 19^e siècle.

La problématique de la mobilité sociale est pluri-factorielle. On peut l'envisager par exemple par rapport à la fortune, la place dans l'entreprise, la propriété ou encore la profession. Cette

dernière est devenue le terrain privilégié pour les historiens démographes voulant développer quelques concepts à propos de la mobilité sociale. Pour certains, se limiter à la profession est simplement pratique (Waites et Drake, 1994 : 91) car la profession est raisonnablement facile à identifier. Il reste à définir les classes sociales et identifier les professions données à l'intérieur de ces dernières.⁶ Si nous considérons comme Crossik et Haupt (1995 : 78) que les groupes de professions doivent être ordonnés selon une hiérarchie linéaire pour refléter la réalité de sociétés inégalitaires, le mouvement vers le bas ou vers le haut constitue la mobilité sociale. Cette approche, comme toutes les autres, se caractérise par certaines limites. En effet, une profession doit représenter non seulement une occupation quotidienne d'un individu mais aussi sa position dans la société, son importance dans une entreprise ou une fabrique et, enfin, ces professions doivent pouvoir être comparables entre elles (Crossik et Haupt, 1995 : 78). Les mêmes auteurs reprochent à cette problématique la focalisation sur la carrière d'un individu alors que la composition professionnelle de la famille peut se révéler un facteur explicatif important. Nous pouvons y ajouter que la profession ne rend pas compte du niveau de fortune, du type de logement, de la place occupée dans la famille, etc. Un autre problème est celui de définir la mobilité ascendante ou descendante, car le changement de profession n'entraîne pas automatiquement celui de classe sociale (pour plus de détails voir Crossik et Haupt, 1995 : 78-79). En somme, la typologie des groupes contient nécessairement des hypothèses mais il importe de les minimiser.

Du point de vue des données accessibles, l'étude de la mobilité sociale au 19^e siècle est plus difficile que celle du 20^e. Une des sources essentielles pour le siècle passé est sans aucun doute le recensement qui offre une variété d'informations sur chaque individu, dont sa profession. Pourtant, la tâche peut très rapidement devenir impossible car pour suivre un individu et en particulier sa trajectoire sociale, un individu doit rester dans la même circonscription durant toute la période d'étude (Waites et Drake, 1994 : 93). Sachant que le 19^e siècle est celui de l'augmentation des migrations, il est plus que possible que nous perdions la trace de nombreuses familles. Une autre possibilité est l'étude des actes de mariage qui contiennent également les informations sur la profession du marié(e) et de ses parents ; c'est, nous l'avons dit, la source utilisée dans cette enquête. Bien évidemment, ce document n'est pas parfait. En effet, nous retrouvons la profession des deux personnes se trouvant à des moments différents de leur carrière professionnelle : le marié en est plutôt à ses débuts et le père plutôt à la fin (Jacquemin, 1998).

Dans le cadre de notre étude, nous avons établi 6 classes sociales, à savoir les ouvriers manuels sans qualification (les journaliers, manœuvres, domestiques, laboureurs et autres), les ouvriers manuels qualifiés occupés dans l'artisanat, ceux travaillant dans la Fabrique (c'est-à-dire l'horlogerie genevoise), les cols blancs (les commis, les instituteurs, les apprentis de commerce, les secrétaires et autres), la petite et la moyenne bourgeoisie (les artistes, les cafetiers, les écrivains, les étudiants, les marchands et les négociants et autres) et finalement l'élite (les rentiers, les propriétaires, les banquiers, les hommes d'affaires, les soldats haut gradés, les professions libérales et autres). C'est en fait le produit d'une démarche empirique d'essais et d'erreurs qui, de travaux en travaux (Schumacher, 2002 ; Ryczkowska, 2003 ; Perroux et Oris, 2003 ; Ritschard et Oris, 2003), nous a permis d'isoler ces six groupes comme ceux qui expriment le mieux la structure sociale genevoise au 19^e siècle, et présentent

⁶ La classification utilisée par les historiens anglo-saxons est le plus souvent celle déterminée par les recensements de 1911 et 1921 (the Registrar-General) dans lesquels les professions ont été classées en 5 groupes en rendant la comparaison entre les différents recensements plus facile. Pour le 19^e siècle, les historiens se sont habitués à utiliser les mêmes classes (Golby, : 91)

des origines et des comportements distincts. Selon les besoins, nous compléterons ces 6 groupes par les catégories « inconnu » et « décédé ».

2. Age au mariage, structures et hérédité sociales des mariés selon leur enracinement familial à Genève

2.1. L'âge au mariage

Le régime matrimonial de l'Europe occidentale durant l'Ancien Régime se caractérisait profondément par l'âge au mariage tardif et par le célibat définitif élevé. En étudiant les différentes régions de l'Europe de l'Ouest, plusieurs historiens ont confirmé cette caractéristique (Hajnal, 1983, Segalen, 1991 ; Burguière, 1972 ; Knodel, 1988 ; Perrenoud, 1977 ; Beauvalet-Boutouyrie, 1999 ; Jacquemin, 1998 ; Faron, 1990 et autres). L'âge tardif au mariage avait de nombreux impacts sur les comportements démographiques des populations anciennes. Se marier tard était un « contraceptif » puissant car ce calendrier déterminait la capacité de reproduction d'une population, et par la même son accroissement naturel (Pareja Alonso, 1986 : 126 ; Perrenoud, 1977 : 152 ; Knodel, 1988 : 120). La période de l'Ancien Régime est celle de la finalité malthusienne et surtout de son frein préventif. Pour Dupâquier (1984 : 179), ce comportement était distinctif des sociétés traditionnelles ; la régulation s'effectuait « par le retard de l'âge au mariage, véritable soupape de contrôle de fécondité ». Pourtant, au cours du 19^e siècle, le moment des premières noces devenait de plus en plus précoce, par exemple en Angleterre (Schofield, 1983 : 162) et dans la France urbaine (Henry et Houdaille, 1979 : 421). L'abaissement de l'âge au mariage est un signe, d'un côté, du relâchement du frein malthusien, et d'un autre côté, de l'adoption d'autres pratiques, néo-malthusiennes, réduisant la descendance d'une femme. C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles le 19^e siècle est considéré comme celui de l'entrée dans la modernisation.

En ce qui concerne la ville de Genève, l'âge au premier mariage s'est élevé à partir du 16^e siècle. Au 18^e siècle, les hommes se mariaient en moyenne à 29.4 ans et les femmes à 28,4 ans (Perrenoud, 1979). En 2002-2003, nous avons effectué la saisie de 4865 couples mariés à Genève entre 1800 et 1880. L'un de nos objectifs était, entre autres, d'étudier l'âge moyen aux premières noces et les facteurs influençant le comportement matrimonial des Genevois au 19^e siècle. Les résultats ont montré qu'en moyenne les hommes se mariaient pour la première fois à 29.7 ans et les femmes à 27.1 ans (Ryczkowska, 2003 : 36). Même si les femmes ont commencé à diminuer l'attente avant les noces d'une année par rapport au siècle précédent, le mariage tardif continue d'être un des traits principaux de la nuptialité genevoise au 19^e siècle et l'accès au mariage reste un long chemin pour les jeunes Genevois. Les facteurs responsables de cette situation sont multiples et les limites imposées à cet article ne nous permettent pas d'approfondir la thématique. Notons cependant que se cumulent les effets de l'hétérogénéité du marché matrimonial, du déséquilibre numérique entre les deux sexes, des conditions économiques, démographiques et sociales (pour les détails voir Ryczkowska, 2003 ; également Schumacher, 2002 ; Widmer, 1990). Ce qui est important à relever est que le frein préventif malthusien était toujours structurellement présent dans la Genève du 19^e siècle. Mais la Cité de Calvin n'était pas exceptionnelle dans son chemin lent vers la modernité. Des âges tardifs au mariage à la même période ont été également observés dans les villages allemands étudiés par Knodel qui a même relevé une augmentation de l'âge aux

premières noces durant la première moitié du siècle⁷. Dans un contexte urbain plus proche de Genève, Olivier Faron (1990 : 251), pour Milan, a relevé que les hommes se mariaient à 28,8 ans en 1820 et à 29,4 ans en 1874 ; du côté des femmes l'âge est également passé de 23 à 24,7 ans.

Tableau 1 : Age au mariage selon disponibilité des informations sur les parents.
Genève 1830-1880

<i>Sexe</i>	<i>enracinés</i> <i>âge moyen</i>	<i>enracinés</i> <i>n</i>	<i>nouveaux</i> <i>âge moyen</i>	<i>nouveaux</i> <i>n</i>	<i>Ecart</i> <i>en %</i>
Hommes	28.9	572	31.88	3402	-10.31
Femmes	25.09	572	28.51	3402	-13.63

Nos deux sous populations correspondent à des mariés appartenant à la population « neuve », d'un côté, et de l'autre, au noyau stable caractérisé par la présence d'au moins deux générations dans la Cité (parents s'étant également mariés dans la Cité). Les deux groupes se distinguent de manière significative par leur âge au mariage. Il ressort du tableau 1 que les jeunes hommes et femmes dont les parents se sont également mariés à Genève, se marient plus tôt (28.9 ans pour les hommes et 25.1 ans pour les femmes) que ceux dont les parents ont contracté une union en dehors de la ville (respectivement 31.9 ans et 28.5 ans). L'écart entre les deux populations est de 3 ans (10.3%) pour les hommes et de 3.4 ans (13.6%) pour les femmes. Les deux écarts sont statistiquement très significatifs avec des erreurs standard de respectivement 0.32 et 0.27 dans leur estimation.

Nous pouvons en déduire qu'en général, dans la Genève du 19^e siècle, l'âge tardif au mariage ou sa lente diminution par rapport à certains pays, résulte des comportements démographiques de la population dite « neuve ». Le frein préventif de Malthus s'applique plus à cette catégorie de mariés qui « traverse » la ville ou est en train de tenter de s'y insérer, plutôt qu'à la population stable établie à Genève sur un « temps familial » relativement long. Ces écarts sont bien sûr susceptibles d'affecter la reproduction différentielle de ces deux sous populations. Les facteurs économiques et sociaux peuvent être responsables de cette situation. La prochaine section aura pour objectif d'analyser les différences entre les deux groupes par rapport au statut social, ce qui permettra d'aborder le sujet de l'accès au marché de travail.

2.2. Les statuts socioprofessionnels des enracinés et des nouveaux venus

Dans cette section sont effectuées les premières analyses introduisant la notion de la reproduction sociale entre deux générations au sein de la même famille, et ce toujours dans l'optique de comparer les deux sous populations étudiées, à savoir le noyau stable de la population urbaine et ceux dont les racines n'ont pas été retrouvées dans la Cité. Les lignes des tableaux nous renvoient à la profession du père de l'époux alors que les colonnes renvoient à celle du nouveau marié.

Dans les études préalables portant sur l'ensemble des nouveaux mariés (4865 mariages entre 1800 et 1880) nous nous sommes déjà intéressés au problème de la mobilité sociale par

⁷ Entre 1800-1824 et 1825-1849, pour les hommes l'âge est passé de 28,3 ans à 29,5 ans et pour les femmes de 26,2 ans à 26,9 ans (Knodel, 1988 : 352).

l'étude de l'endogamie intra et intergénérationnelle (Ryczkowska, 2003 : 74-90). Ces analyses (utilisant l'indice de proximité de Prost) ont montré que la société genevoise se caractérisait plutôt par une fermeture. Si les individus parvenaient à monter ou à descendre dans l'échelle sociale, ceci s'effectuait avec le groupe socialement le plus proche, dont les conditions socio-économiques n'étaient pas vraiment contrastées. En plus, l'étude de la mobilité intergénérationnelle a révélé la force de l'hérédité sociale entre les parents et les enfants. Les acquis professionnels circulaient d'une génération à l'autre. Mais ces résultats concernaient la totalité de la population mariée à Genève entre 1800 et 1880, la question est de savoir si cette clôture des classes différencie nos deux groupes. En même temps, nous allons en profiter pour dégager quelques spécificités de différentes classes sociales de la Cité.

Tableau 2a : Transition sociale du père au fils selon actes de mariage (% en ligne).
Genève 1830-1880. Population « neuve », 3402 cas

<i>Père</i>	<i>Fils</i>							<i>Total</i>
	<i>Inconnu</i>	<i>Ss qual.</i>	<i>Artisan</i>	<i>Fabrique</i>	<i>Col blanc</i>	<i>PMB</i>	<i>Elite</i>	
Inconnu	1.6	3.3	41.0	23.0	9.8	19.7	1.6	100
Sans qual.	.	24.1	31.6	13.9	12.7	17.7	.	100
Artisan	0.9	11.0	53.1	16.2	7.9	10.6	0.3	100
Fabrique	.	6.9	20.6	50.0	5.6	13.8	3.1	100
Col blanc	2.1	4.2	35.4	18.8	18.8	12.5	8.3	100
PMB	0.5	3.8	12.0	18.6	8.2	53.0	3.8	100
Elite	0.5	7.5	15.0	8.0	12.8	31.0	25.1	100
Décédé	0.8	10.7	39.2	20.9	6.6	15.8	5.9	100
<i>Total</i>	0.8	10.1	38.4	20.3	7.6	17.5	5.3	100

Tableau 2b : Transition sociale du père au fils selon actes de mariage (% en ligne).
Genève 1830-1880. Population enracinée, 572 cas

<i>Père</i>	<i>Fils</i>							<i>Total</i>
	<i>Inconnu</i>	<i>Ss qual.</i>	<i>Artisan</i>	<i>Fabrique</i>	<i>Col blanc</i>	<i>PMB</i>	<i>Elite</i>	
Inconnu	.	.	22.2	33.3	22.2	22.2	.	100
Sans qual.	.	27.3	9.1	36.4	.	27.3	.	100
Artisan	.	1.2	39.5	29.6	11.1	14.8	3.7	100
Fabrique	.	7.2	4.8	63.9	8.4	13.3	2.4	100
Col blanc	.	.	27.8	22.2	16.7	27.8	5.6	100
PMB	.	7.4	10.3	20.6	2.9	47.1	11.8	100
Elite	2.2	2.2	8.9	8.9	4.4	31.1	42.2	100
Décédé	.	6.6	12.8	35.0	17.5	18.3	9.7	100
<i>Total</i>	0.2	5.8	15.4	34.3	12.2	22.0	10.1	100

Tableau 2c : Origine sociale des mariés (% en colonne). Genève 1830-1880.
Population « neuve », 3204 cas

<i>Père</i>	<i>Fils</i>							<i>Total</i>
	<i>Inconnu</i>	<i>Ss qual.</i>	<i>Artisan</i>	<i>Fabrique</i>	<i>Col blanc</i>	<i>PMB</i>	<i>Elite</i>	
Inconnu	3.7	0.6	1.9	2.0	2.3	2.0	0.6	1.8
Sans qual.	.	5.5	1.9	1.6	3.8	2.4	.	2.3
Artisan	25.9	24.1	30.7	17.9	23.1	13.5	1.1	22.3
Fabrique	.	3.2	2.5	11.6	3.5	3.7	2.8	4.7
Col blanc	3.7	0.6	1.3	1.3	3.5	1.0	2.2	1.4
PMB	3.7	2.0	1.7	4.9	5.8	16.3	3.9	5.4
Elite	3.7	4.1	2.1	2.2	9.2	9.8	26.1	5.5
Décédé	59.3	59.9	57.8	58.5	48.8	51.3	63.3	56.6
<i>Total</i>	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 2d : Origine sociale des mariés (% en colonne). Genève 1830-1880.
Population enracinée, 572 cas

<i>Père</i>	<i>Fils</i>							<i>Total</i>
	<i>Inconnu</i>	<i>Ss qual.</i>	<i>Artisan</i>	<i>Fabrique</i>	<i>Col blanc</i>	<i>PMB</i>	<i>Elite</i>	
Inconnu	.	.	2.3	1.5	2.9	1.6	.	1.6
Sans qual.	.	9.1	1.1	2.0	.	2.4	.	1.9
Artisan	.	3.0	36.4	12.2	12.9	9.5	5.2	14.2
Fabrique	.	18.2	4.5	27.0	10.0	8.7	3.4	14.5
Col blanc	.	0.0	5.7	2.0	4.3	4.0	1.7	3.1
PMB	.	15.2	8.0	7.1	2.9	25.4	13.8	11.9
Elite	100	3.0	4.5	2.0	2.9	11.1	32.8	7.9
Décédé	.	51.5	37.5	45.9	64.3	37.3	43.1	44.9
<i>Total</i>	100	100	100	100	100	100	100	100

La distribution par classes sociales des mariés du groupe « stable » se distingue très significativement de celle de la population « neuve » (la plus nombreuse). Par exemple, en mesurant la divergence avec un khi-2 du rapport de vraisemblance (LR), on obtient 204.8 pour 6 degrés de liberté lorsqu'on ne considère que la distribution marginale, et 384.2 avec 52 degrés de liberté pour l'ensemble de la table. La distribution marginale par classes sociales des pères est également très significativement différente avec un LR de 157.2 pour 7 degrés de liberté. Notons au passage le pourcentage important de pères décédés au moment du mariage du fils, pourcentage un peu plus élevé pour la population « neuve » qui, rappelons le, se marie plus tard, que pour la population stable. Pour faciliter la comparaison, nous avons dans les tableaux 2a et 2b mis en gras les taux de transition par classe qui dépassent le taux moyen (valeur marginale) correspondant. De même, dans les tableaux 2c et 2d, figurent en gras les origines sociales qui sont plus fréquentes que la moyenne (marge) dans chaque distribution colonne.

Les termes diagonaux des tableaux 2a et 2b donnent les taux de reproduction du statut social du père. Ces taux sont particulièrement élevés dans les deux cas pour la petite et moyenne bourgeoisie et les ouvriers qualifiés. On relève cependant que si le taux de reproduction est pour la population nouvelle du même ordre de grandeur pour les artisans et la Fabrique, le taux est nettement plus important au sein du secteur de la Fabrique pour la population enracinée.

Pour la comparaison des tableaux 2a et 2b, il est intéressant d'opposer les classes supérieures aux ouvriers qualifiés. Le sommet de la hiérarchie sociale est constitué de l'élite, suivie de la petite et moyenne bourgeoisie et des cols blancs. Les ouvriers ou travailleurs manuels appartiennent soit à l'artisanat soit plus spécifiquement à la Fabrique genevoise. On peut relever que si dans la population stable on a 50% de mariés ouvriers qualifiés pour 45% de mariés de la classe supérieure, ces pourcentages passent à respectivement 60% et 30% pour la nouvelle population. En bas de l'échelle sociale se situent les ouvriers manuels sans qualification dont la proportion est presque deux fois plus importante dans la population « neuve ».

Statut social des mariés : analyse des marges

Trois groupes distincts ressortent dans notre interprétation. Il s'agit, premièrement, des individus surreprésentés au sein de la population « neuve » et qui font partie des ouvriers qualifiés travaillant dans l'artisanat et de ceux qui ne possèdent pas de qualifications professionnelles. En effet, les nouveaux venus n'avaient pas de grandes possibilités de trouver une bonne place sur le marché du travail, ils étaient repoussés vers les professions moins importantes qui offraient un moindre salaire, c'est-à-dire les professions délaissées par la population établie de longue date (Ryczkowska, 2003). Il s'agit bien de la discrimination socioprofessionnelle des immigrés et des non privilégiés. Néanmoins, il faut prendre également en considération le fait que certaines branches étaient favorisées par quelques immigrés. L'exemple que nous pouvons donner est celui des campagnards habitant près de la ville de Genève. Les immigrés ruraux trouvent souvent de l'emploi dans l'alimentation, le bâtiment et le commerce. En ce qui concerne l'alimentation, "elle offre une transition professionnelle idéale puisqu'elle permet aux nouveaux venus de valoriser d'emblée leur compétences, et dans les métiers du bâtiment, qui constituent aujourd'hui encore une des modalités préférées dans le processus d'insertion des immigrants ruraux en ville" (Oris, 1995: 170).

Le deuxième groupe est celui des classes moyennes : les cols blancs et la petite et moyenne bourgeoisie. Nous avons souligné leur forte instabilité due à leur grande mobilité sociale. C'est surtout le cas de la classe des cols blancs qui est née au cours du 19^e siècle et qui a connu un grand développement surtout dans sa deuxième moitié. Le développement de cette classe est dû, dans le cas de Genève, à la montée de la tertiarisation, ce qui a créé de nouveaux emplois par exemple dans la fonction publique. Les pourcentages que nous avons obtenus montrent que ces deux groupes sont surreprésentés dans la population stable (34.3% contre les 25.10% au sein de la population sans racines genevoises). En ce qui concerne la petite et moyenne bourgeoisie c'est un groupe ancien mais il s'est également heurté au développement du secteur tertiaire ce qui donne à ses membres également la possibilité d'y exercer de nombreuses professions. L'ancienneté de ce groupe est liée à son activité principale à savoir le négoce et le commerce. Nécessitant également un capital de travail, les activités dans le commerce passaient du père au fils, en plus ce genre d'occupation avait souvent un caractère familial. Si, en plus, ceci permettait de se maintenir dans les rangs de la moyenne bourgeoisie, il est incontestable que cette dernière ne laissera pas y entrer le petit peuple venu d'ailleurs.

Enfin le troisième groupe est celui dont la caractéristique principale est un fort degré d'enracinement et d'autorecrutement. Ce groupe se compose, bien évidemment, des ouvriers qualifiés travaillant dans la Fabrique et de l'élite. Irène Hermann a très bien résumé la cause

de leur fermeture aux autres classes : « Ce secteur d'activité exige des ouvriers savoir et dextérité. En contrepartie, il leur assure un niveau de vie correct, sinon l'aisance. La douceur relative de ses conditions d'existence est sans conteste une des caractéristiques principales de l'horloger genevois durant le premier 19^e siècle. Il ne connaît pas la misère qui sévit alors dans d'autres métropoles européennes ; en outre, il évite le plus souvent le chômage qui, dès les années 1830, touche le bâtiment et les textiles, ces secteurs n'engagent en général que des étrangers » (Hermann, 2003 : 80). Selon nos résultats, la Fabrique, dans l'ensemble, emploie 1 actif sur 5 alors qu'ils sont plus de 1 sur 3 parmi les stables. C'est un groupe qui joue un rôle disproportionné par rapport à son nombre à cause de la fermeture de l'accès au pouvoir politique dans la ville qui est détenu par la deuxième classe caractérisée par le haut degré de la stabilité, à savoir l'élite. Le pourcentage de cette dernière par rapport à la population sans enracinement est double. Ce groupe qui est minoritaire par rapport à toute la population (6%) est politiquement, socialement et économiquement le plus influent de toutes les classes sociales.

Les transitions sociales du père au fils

Nous discutons successivement de quatre groupes : l'élite, la petite et moyenne bourgeoisie et les cols blancs, les artisans et ouvriers qualifiés, et les non qualifiés.

En ce qui concerne le premier groupe à savoir les classes supérieures, de nombreux travaux leur ont été consacrés. La thèse d'Olivier Perroux (2003) sur l'élite genevoise nous servira de référence principale pour approcher les caractéristiques de la grande bourgeoisie. Quant à la moyenne et petite bourgeoisie, une nombreuse littérature nous offre des possibilités de comparaison de ce groupe à l'intérieur de l'Europe (voir Crossick et Haupt, 1984 et 1995 ; Kocka, 1996).

- Les élites genevoises

D'abord, la grande bourgeoisie ou élite forme 5,3% des « neufs » et est presque deux fois plus importante - 10% - parmi les enracinés, ce qui est déjà une indication significative sur le caractère très « ancré » de ce groupe social. Il ressort du tableau 2a que parmi les sans racines locales identifiées, les mariés dont le père appartient à l'élite sont 25% à se retrouver dans l'élite. Un peu moins de la moitié de ceux qui descendent l'échelle sociale (31% sur un total de 74.9%) se retrouve à l'échelon juste inférieur de la petite et moyenne bourgeoisie tandis qu'un sixième devient col blanc (12.8%). Au sein de la haute société déjà établie à Genève depuis au moins une génération, le pourcentage de maintien est nettement plus fort, puisque 42.2% des fils reproduisent le statut social de leur père, et que 31% sur les 57.8% qui descendent l'échelle sociale se retrouvent dans la classe juste en dessous. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit du début de la carrière dans le cas des époux qui, souvent, avant de reprendre une affaire familiale, s'exerçaient dans un autre métier ou encore faisaient des études poussées, ce qui les place automatiquement dans le groupe petite et moyenne bourgeoisie ou cols blancs.

Trois caractéristiques principales caractérisent l'élite européenne et genevoise. Il s'agit, selon Cassis (1996: 51), de trois avantages principaux : pouvoir économique, prestige social et influence politique. I. Hermann (2003 : 29), en décrivant l'élite genevoise durant la Restauration, a résumé ces traits au moyen des trois verbes : avoir, savoir et pouvoir. Un politicien genevois de la période de Restauration, F.-A. Cramer, lorsqu'il s'exprimait par

rapport à la fermeture de cette classe, « englobait dans cette catégorie toutes les personnes certes politiquement, mais également économiquement, culturellement, moralement, c'est-à-dire socialement influentes » (Hermann, 2003 : 29). A Genève, ni la suppression du statut de bourgeois en 1792, ni la Révolution radicale de James Fazy en 1848, n'ont éliminé complètement l'influence de l'élite de la scène politique et encore moins de la vie sociale ou économique de la Cité de Calvin (Perroux, 2003 : 1-2). La particularité de l'élite genevoise vient du fait « que la bourgeoisie de la Cité de Calvin correspond en grande partie à l'ancienne élite héréditaire et s'apparente à une aristocratie. En effet, les bourgeois de Genève disposent de plusieurs caractéristiques essentielles des nobles. Ils entretiennent le même lien avec le divin, fût-t-il calviniste, que le bras séculier » (Perroux, 2003 : 3). Le facteur politique explique déjà en grande partie leur tendance à la fermeture ; il ne fallait surtout pas que la ville des horlogers et des banquiers soit dirigée par le bas peuple et si l'appartenance à une grande famille constituait la référence la plus importante, il était clair que l'accès à cette élite n'était pas facile. Mais les résultats de ces deux tableaux soulignent un fait socialement important. L'appartenance à une lignée stable ou à la population « neuve » n'affecte guère l'accès à ce groupe excepté pour les membres de la petite et moyenne bourgeoisie dont les chances d'accéder à l'élite sont divisées par 3 pour les « nouveaux ». Dans les deux cas nous avons à faire à une faible mobilité et à l'existence d'une reproduction sociale, moins marquée cependant pour les « nouveaux », qui semble être un trait caractéristique de cette population en Europe (voir par exemple Cassis, 1996).

Un autre facteur responsable de la forte reproduction sociale à l'intérieur de ce groupe est le prestige économique et social. Les individus entrant dans cette catégorie se recrutent (ou investissent) dans des groupes professionnels dont les acquis et la réussite dépendent de l'éducation, de l'argent et de l'appartenance à une grande famille. Les professions préférées par l'élite sont celles de la banque, du haut commerce, des professions libérales, de la finance et des hautes fonctions publiques. Pour accéder à ces métiers, l'éducation appropriée est indispensable et il ne s'agit pas en occurrence des écoles élémentaires mais de hautes études souvent complétées de formations pratiques effectuées à l'étranger. A Genève, quelques écoles privées étaient destinées uniquement aux enfants de l'élite alors que le peuple avait l'accès à l'éducation élémentaire : « ce n'est qu'avec le 19^e siècle, et le règne paternaliste du Conseil Représentatif, que les élites bourgeoises ont commencé à s'intéresser partiellement à l'éducation de la population, en conservant naturellement une différenciation dans les objectifs poursuivis par cette éducation. Ce comportement aristocratique des bourgeois, qui instituent une classe dirigeante formée différemment des autres classes n'est pas surprenant, car il s'insère exactement dans la vision calviniste de la vocation et dans le prolongements de la stratification sociale de l'ancien régime. Toute activité professionnelle est digne d'intérêt, et à fortiori, les voies pour accéder au monde professionnel ne peuvent que correspondre à cette logique. Par conséquent jamais la bourgeoisie de la République ne s'est intéressée à l'éducation égalitaire pour tous » (Perroux, 2003 : 51-52). L'accès au grand négoce et à la banque se faisait le plus souvent par l'héritage de la profession et du capital d'une génération à l'autre, et par les alliances entre les familles ayant pour objectif de faire perdurer une affaire familiale, en laissant exceptionnellement certaines familles nouvellement bourgeoises d'entrer dans le cercle. Mais nous pouvons imaginer que leur capital financier devait être plus que considérable (pour plus de détails concernant le monde des affaires et surtout le développement de la banque privée à Genève, se référer à la thèse d'Olivier Perroux, 2003). Ce trait de sélection prudente des membres, ou plutôt la fermeture de cette classe, est de longue date et même la chute de l'Ancien Régime n'a pas pu complètement modifier cette caractéristique « Les réceptions de nouveaux membres, si elles sont possibles tout au long de l'ancien régime, demeurent limitées à un nombre restreint de privilégiés, de sorte que la

bourgeoisie genevoise, à l'image d'une aristocratie évolue peu, sinon nourrie par les alliances matrimoniales qu'effectuent ses membres. L'identité bourgeoise à Genève, construite par des siècles d'auto reproduction et de rares cooptations, survit remarquablement bien à la chute de l'ancien régime » (Perroux, 2003).

- *La petite et moyenne bourgeoisie et les cols blancs*

La petite et moyenne bourgeoisie, ainsi que le groupe des cols blancs, n'appartiennent ni à l'élite ni à la masse des manuels. Ils constituent une classe intermédiaire située entre les grands et les petits, typique du monde urbain, mais qui se transforme au 19^e siècle parallèlement à la densification et complexification des circuits commerciaux, ainsi qu'à la « tertiarisation » de nombreux métiers, même dans l'industrie (tels que commis, comptable, etc.). La période qui commence avec la Révolution française de 1789 et qui dure jusqu'à la Première Guerre mondiale est aussi appelée « siècle de la bourgeoisie » (Kocka, 1996 : 7). La petite et moyenne bourgeoisie française ou genevoise correspond plus ou moins à la *lower middle class* britannique ou à la *Mittelstand* allemande (Kocka 1996 : 8). Cette classe est constituée surtout des maîtres artisans, des négociants, des petits commerçants, des aubergistes, des employés et des artistes. Sa caractéristique principale est son extrême fragilité, soit une forte mobilité sociale, ascendante ou descendante. Pour Haupt (1996 : 305), c'était « un milieu extrêmement fluide, dans lequel la mobilité était la règle et la stabilité l'exception ». Une autre citation résume bien ce trait : « The world of the petite bourgeoisie was a world in movement » (Crossick et Haupt, 1995 : 64).

Qu'est-ce qui au juste la différenciait des grands et des petits et quels étaient ses points forts et faibles ? Selon Haupt (1996 : 283-284), ils ont en commun avec la grande bourgeoisie « la possession de moyens de production, l'appartenance à la vaste couche des possédants et le fait qu'ils ne sont pas obligés d'aller proposer leur savoir-faire sur le marché du travail. Mais ils se distinguent de cette bourgeoisie par l'importance du travail manuel, la taille de l'entreprise et le niveau de propriété ». L'aspiration de tous les membres de la petite bourgeoisie était d'appartenir au monde des grands, à cette culture des arts, des salons, des grandes écoles, des appartements spacieux et des domestiques, les symboles du confort, de la stabilité et de la durée (Haupt, 1996 : 305). La petite et moyenne bourgeoisie, ainsi que les cols blancs, oscillaient entre la grandeur et le bas peuple salarié. Pour certains d'entre eux, il était possible de rejoindre la grande bourgeoisie par l'adoption des mécanismes bourgeois d'ascension sociale, comme par exemple la diversification de la production et de la source de revenu familial, les acquisitions d'un savoir scolaire et par le mariage. De tels succès étaient plutôt rares, alors que la rechute vers les couches sociales inférieures était plus que fréquente. Economiser un petit capital et ouvrir une boutique ne signifiaient pas encore le changement de classe, mais seulement une amélioration des conditions de vie et une plus grande sécurité par rapport au travail salarié d'un ouvrier. Pour autant, maintenir une petite entreprise familiale durant un siècle qui n'a pas été avare d'aléas économiques, n'était pas du tout une chose facile et de nombreux exemples de faillites, de disparitions de boutiques, de commerces ou d'ateliers, témoignent de cette précarité financière. La cause de la fragilité de cette classe est justement sa forte mobilité et un réservoir de recrutement constitué de toutes les souches sociales se trouvant sur l'échelle inférieure de la hiérarchie sociale.

Les tableaux 2c et 2d montrent, en effet, que les origines sociales des deux « classes » en question sont beaucoup plus larges que dans le cas de l'élite. En ce qui concerne les mariés « nouveaux » à Genève dont le père appartient à la petite et moyenne bourgeoisie au moment

du mariage du fils, 53% maintiennent ce statut social. Par contre, les autres lignes des tableaux 2a et 2b montrent que les chances d'accéder à la petite et moyenne bourgeoisie sont plus ou moins indépendantes de la classe sociale du père. Ces pourcentages reflètent plutôt les réussites des fils au moment du mariage, ce qui témoigne de la mobilité importante au sein de ce groupe. En ce qui concerne les cols blancs, le recrutement est, pour les « nouveaux », encore plus large avec un taux de transition de 12.8% depuis l'élite qui est du même ordre de grandeur que pour les classes inférieures. L'accès à cette classe supérieure depuis les classes inférieures est assez semblable pour les enracinés, même si l'ouverture est, en particulier pour la petite et moyenne bourgeoisie, un peu plus marquée pour la population enracinées. Les lignées stables en ville de Genève présentent donc des caractéristiques semblables au premier groupe, à la différence que la possibilité de bouger dans la hiérarchie de la société est plus grande ou plus facile. Dans le cas de la petite et moyenne bourgeoisie, l'essentiel de la population se recrute, certes, dans les couches supérieures, mais les pourcentages des hommes dont les pères appartenaient à la plèbe sont plus importants. Par contre, les cols blancs se recrutaient principalement dans la même classe sociale ou parmi des artisans qualifiés qui, probablement, ont investi dans l'éducation de leurs fils.

Globalement, même si les chiffres montrent que la population stable de la ville a plus de chances de bouger dans l'échelle sociale, dans les deux cas nous avons à faire à une reproduction sociale au sein de l'élite, ce qui veut dire que le statut est transmis de père en fils, quelle que soit l'ancienneté de la famille. Par ailleurs, le trait principal de la moyenne bourgeoisie est une plus grande mobilité sociale.

- *La Fabrique, cœur de Genève, et l'artisanat urbain, ou les territoires du « capitalisme moléculaire »*

Les distributions divergent dès que nous entrons dans l'univers des classes socialement inférieures certes, mais qui, numériquement, constituent la masse de la société urbaine. Il s'agit surtout des ouvriers manuels occupés dans l'artisanat et dans la Fabrique.

La Fabrique était l'une des plus importantes branches économiques de la ville. Les multiples crises qu'elle subissait depuis l'annexion à la France et durant tout le 19^e siècle, certes ont fragilisé son équilibre économique, mais pour autant n'ont rien enlevé à son prestige, ni n'ont diminué son poids dans la ville. Travailler dans l'horlogerie et avoir son propre atelier nécessitait un capital pour se procurer des outils de travail, mais aussi un savoir acquis durant des années d'apprentissage. Dans une étude préalable sur les mariages, nous avons conclu que deux branches d'activité favorisaient la continuité de l'occupation professionnelle entre deux générations, à savoir le commerce et la Fabrique, et que les emplois dans ces deux branches étaient surtout destinés aux natifs de la ville, les immigrés étant repoussés vers les autres branches comme l'artisanat ou la domesticité (Ryczkowska, 2003 : 85).

Notre objectif est de vérifier ces résultats en comparant l'accès à ces deux groupes sociaux pour la population stable et celle qui n'a pas une génération d'implantation dans la ville. Ce qui ressort du tableau 2a est l'importance de l'artisanat comme secteur de destination de la population « neuve » (38.4% contre 20% dans la Fabrique). Par contre, le tableau 2b montre clairement que les « enracinés » se destinaient plutôt aux emplois dans la Fabrique (34.3% contre 15.4% dans l'artisanat) ce qui semble indiquer que ces places leur étaient réservées. Dans le premier échantillon, les possibilités d'accéder à la classe des qualifiés hors fabrique varient fortement selon la classe sociale du père : on note des taux de transition élevés

lorsque les pères des mariés appartiennent à la classe des artisans (53%, reproduction de la situation du père), à celle des cols blancs (35.4%), mais aussi lorsque le père est ouvrier sans qualifications (31.6%). On peut donc considérer ce groupe comme très ouvert pour les « nouveaux ». Les enracinés se tournent eux plutôt vers la Fabrique, secteur auquel on accède plus volontiers depuis les classes inférieures. La reproduction sociale des enracinés dans ce secteur était très forte (64% !). Ceci est lié, certes, à la renommée de la Fabrique dans l'économie genevoise, mais également au coût du capital de travail nécessaire dans cette branche. Le fait que les pères étaient eux-mêmes des horlogers ou des bijoutiers facilitait l'accès à ces métiers aux fils qui, le plus souvent, étaient formés par leur père et héritaient non seulement d'une profession mais aussi du capital paternel, soit un atelier et les outils de travail. Nous observons cependant également aussi bien des cas d'ascension sociale avec 36.4% des mariés dont le père est ouvrier sans qualifications, ou de la dégradation de statut avec 22% des mariés dont le père appartient aux cols blancs ou encore 20.6% de ceux issus de la petite et moyenne bourgeoisie. Probablement aussi, le fait que les pères appartenaient aux classes supérieures ne signifie pas que leurs fils sont descendus dans l'échelle sociale mais plus simplement qu'en attendant de succéder au père à la tête d'entreprises, ils acquéraient des connaissances de la branche en pratiquant en tant qu'artisans.

- *Au bas de l'échelle sociale, des manuels sans qualification et ... sans racines*

La discrimination de la population sans racines se voit également à travers le groupe des ouvriers manuels sans qualification, car 10.1% des mariés « nouveaux » ont reconnu leur appartenance à ce groupe contre 5.8% dans le cas des lignées stables. Soit exactement l'inverse de ce qui s'observe au sommet de la hiérarchie, parmi les élites. On peut relever que si parmi les enracinés, les fils de père non qualifiés ont de bonnes chances d'accéder à la Fabrique et à la petite et moyenne bourgeoisie, parmi les nouveaux, ils s'orientent plutôt vers l'artisanat et deviennent plus volontiers cols blancs que les enracinés. Notons que les pères non qualifiés étaient constitués largement d'immigrés catholiques savoyards, inexistant dans la « Rome calviniste » jusqu'à la période française, et qui partant de rien, deviennent de plus en plus nombreux à partir de 1816.

* * *

Dans le cas de l'élite, l'importance de la reproduction sociale dépend surtout de l'appartenance à ce groupe depuis la naissance, et ce dans les deux sous populations comparées. En ce qui concerne la moyenne bourgeoisie, nous pensons que l'importance du mouvement social ne dépend pas tant des origines sociales des mariés mais plus de la situation économique d'une ville, permettant de réunir le capital nécessaire et de maintenir l'entreprise durant les crises économiques. Le comportement de l'élite et des classes moyennes genevoises est similaire à ce qui a été observé un peu partout en Europe. Par contre, les caractéristiques du monde des ouvriers peuvent diverger d'une ville à l'autre selon l'importance du secteur dans l'économie urbaine. Les ouvriers, pour qui la survie de la famille dépend du salaire et du travail, gardent jalousement leurs positions et surtout essaient de les préserver pour leur descendance. La reproduction sociale dans la Fabrique genevoise en est un exemple parfait, alors que les autres branches de l'artisanat, moins prestigieuses et moins importantes du point de vue des rémunérations, sont plutôt abandonnées aux nouveaux arrivants. Nous nous sommes interrogés sur les facteurs pouvant influencer l'accès à un statut social donné. Malheureusement, les actes de mariages ne donnent pas beaucoup de possibilités d'explorer ce sujet car nous ne possédons aucune information sur la religion des

mariés qui, dans la ville de Calvin, aurait du influencer la position sociale. Par contre, nous disposons du lieu de naissance des époux, ce qui nous permet de mesurer le degré de discrimination sur le marché de travail en fonction de l'origine des mariés.

2.3 L'impact de la région de naissance : interactions entre trajectoires spatiales et sociales

Cette section a pour objectif d'analyser la distribution croisée des époux selon leur lieu de naissance et selon leur appartenance à un groupe social donné. Il s'agit également de toucher le problème de la discrimination des immigrés à Genève au 19^e siècle. En étudiant la même problématique pour l'ensemble des mariages (Ryczkowska, 2003) nous nous sommes aperçus que cette situation touchait aussi bien les femmes que les hommes. Cette fois-ci, nous avons ajouté une nouvelle donnée à savoir le degré d'enracinement à Genève.

Tableau 3a : Statut social des époux selon le lieu de naissance (% en colonnes).
Genève 1830-1880. Population « neuve », 3402 cas

<i>Lieu de naiss.</i>	<i>Statut social</i>							<i>Total</i>
	<i>Inconnu</i>	<i>Ss qual.</i>	<i>Artisan</i>	<i>Fabrique</i>	<i>Col blanc</i>	<i>PMB</i>	<i>Elite</i>	
GE ville	7.4	13.1	11.1	33.2	20.4	26.8	32.8	20.3
GE campagne	25.9	15.1	12.7	13.5	19.6	13.0	10.0	13.6
Vaud	3.7	12.5	9.0	7.3	9.2	4.7	6.7	8.1
Fribourg	.	0.9	2.3	5.1	1.5	1.7	2.2	2.5
CH fr. autre	.	2.0	1.7	1.6	2.3	0.7	0.6	1.5
CH allem.	18.5	7.6	12.2	6.2	6.2	4.9	2.2	8.3
Tessin	.	.	1.4	0.3	0.4	0.2	.	0.6
France vois.	40.7	37.2	24.3	12.6	18.8	15.2	8.9	20.5
France	3.7	9.3	10.6	12.8	14.6	17.7	24.4	13.1
Allemagne	.	0.3	10.2	4.1	2.3	7.2	3.3	6.4
Italie	.	1.5	2.7	2.0	2.3	3.9	3.9	2.6
Autres pays	.	0.3	1.1	0.6	2.3	3.5	3.9	1.6
Indéterminés	.	0.3	0.8	0.7	.	0.7	1.1	0.6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 3b : Statut social des époux selon le lieu de naissance (% en colonnes). Genève 1830-1880. Population enracinée, 572 cas

<i>Lieu de naiss.</i>	<i>Statut social</i>							
	<i>Inconnu</i>	<i>Ss qual.</i>	<i>Artisan</i>	<i>Fabrique</i>	<i>Col blanc</i>	<i>PMB</i>	<i>Elite</i>	<i>Total</i>
GE ville	.	51.5	52.3	74.5	67.1	65.9	67.2	66.1
GE campagne	100	9.1	13.6	7.7	10.0	14.3	10.3	10.8
Vaud	.	3.0	12.5	2.6	1.4	4.8	1.7	4.4
Fribourg	.	3.0	1.1	4.1	.	0.8	.	1.9
CH fr. autres	.	.	1.1	0.5	.	.	1.7	0.5
CH al.	.	9.1	4.5	1.5	2.9	2.4	1.7	2.8
Tessin	.	3.0	0.2
France vois.	.	9.1	8.0	2.0	10.0	2.4	.	4.2
France	.	9.1	3.4	4.6	5.7	4.0	13.8	5.6
Allemagne	.	.	3.4	0.5	1.4	1.6	1.7	1.4
Italie	.	.	.	0.5	1.4	2.4	.	0.9
Autres pays	.	3.0	.	1.5	.	1.6	1.7	1.2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Les tableaux 3a et 3b indiquent l'origine (lieu de naissance) des mariés selon leur statut social. A nouveau nous avons mis en gras les taux supérieurs aux valeurs moyennes correspondantes (marge). Les distributions sont, comme on pouvait s'y attendre, très différentes pour nos deux groupes. Ainsi, si les enracinés sont majoritairement nés en ville de Genève (66%), on observe que parmi les nouveaux seuls quelques 20% sont nés en Ville, et qu'un pourcentage similaire vient de France voisine. Si l'on excepte la campagne genevoise d'où proviennent 13.6% des « nouveaux », les lieux de naissance les plus fréquents des « nouveaux » sont dans l'ordre la France (13.1%), la Suisse allemande (8.3%), Vaud (8.1%) et l'Allemagne (6.3%). Ces pourcentages sont évidemment bien plus faible pour les enracinés. Les tests d'ajustement indiquent très clairement que tant la distribution marginale (LR=611.9 pour 12 d.l.) des origines que la distribution jointe (LR=751.3 pour 80 d.l.) des origines et du statut social des enracinés s'écartent significativement des distributions observées pour les « nouveaux ».

Comme dans la section précédente, nous allons commencer notre analyse par les origines des classes supérieures. En ce qui concerne le premier groupe, donc les individus dont les racines se trouvent ailleurs, les trois composantes des « classes supérieures », à savoir l'élite, la petite et moyenne bourgeoisie et les cols blancs, ont une distribution similaire. En effet, deux régions géographiques dominant dans le tableau 3a, consacré aux mariés « nouveaux » : Genève ville et sa campagne et la France (y compris la France voisine). Par contre, dans le groupe où les parents se sont également mariés à Genève (tableau 3b), la distribution montre clairement que l'effet de naissance y joue un rôle important car ces classes sont composées pour deux tiers de natifs de Genève et de sa campagne proche, alors que les Français réduisent leurs apports.

En ce qui concerne la Fabrique, il n'est pas surprenant de voir dans le tableau 3b que 75% de tous les horlogers sont nés à Genève (contre 66% pour l'ensemble des mariés) et environ 8% dans la campagne genevoise. Nous avons donc à faire au même patron que dans les classes moyennes et supérieures. Le groupe qui est produit par les lignées stables a également les mêmes caractéristiques que les classes moyennes. L'interprétation ne change guère dans le

cas des artisans et les ouvriers manuels non qualifiés. Encore une fois, dans le premier cas nous avons à faire à une sous représentation de Genève par rapport à la France parmi les « nouveaux », et à la prédominance de la Cité et de sa campagne dans le cas des stables.

Il est clair que dans ce cas précis le lieu de naissance est un facteur dominant, mais il est associé aux statuts sociaux dans une logique qui est loin d'être simpliste car l'interaction entre les deux facteurs joue aussi bien dans le cas de l'élite que dans celui de la Fabrique ou de l'artisanat. En tout cas, ce qui ressort clairement de ces tableaux est que les natifs sont à l'origine de la reproduction des lignées stables de la ville, ce qui était attendu. Mais si les immigrés n'arrivent pas à implanter la deuxième génération dans la Cité, c'est aussi parce qu'ils sont sur représentés dans les classes sociales basses comme l'artisanat ou les sans qualifications. Dans la ville de Genève, les immigrés correspondent dès lors à l'image type de la population mobile géographiquement, distinguée par l'instabilité sociale, économique et démographique.

La discrimination socioprofessionnelle n'était pas un phénomène nouveau. Déjà au 18^e siècle, « au point de vue économique, les citoyens et les bourgeois ont cherché à se réserver les hautes activités, notamment celles de la Fabrique. Ils ont rejeté dans les basses professions qu'ils méprisent les habitants et les domiciliés » (Babel, 1938 : 44). Cette situation s'est encore aggravée au 19^e siècle quand les crises économiques à répétition provoquaient le chômage parmi les horlogers et surtout durant la première moitié du siècle, quand les horlogers étaient obligés de chercher eux-mêmes un emploi dans n'importe quelle branche. Pour un immigré, il était d'autant plus difficile d'accéder à ce secteur privilégié. Genève n'était pas la seule ville où la discrimination de la population « neuve » par rapport au marché du travail était présente. Partout en Europe de l'Ouest, les historiens ont remarqué l'occupation majoritaire par les natifs des professions assurant un meilleur salaire et des conditions de travail moins difficiles. Il était connu que les étrangers qui passaient par la ville occupaient souvent des emplois temporaires et retournaient ensuite dans leurs régions, ceux qui voulaient rester et s'établir et dont les qualifications étaient incertaines, devaient se contenter des emplois secondaires, moins bien payés et effectués dans des conditions plus pénibles.

2.4. Une analyse des transitions sociales sur trois générations par les arbres d'induction

Dans cette section nous procédons à une analyse du mouvement social entre plusieurs générations. Nous nous limitons pour cela à la population stable, pour laquelle nous disposons de données couvrant trois générations. Les actes de mariages du fils et du père nous donnent en effet les informations sur la profession du grand-père, du père à son propre mariage et à celui de son fils, ainsi que la profession du fils. On peut envisager plusieurs méthodes pour étudier les logiques de l'évolution sociale parmi lesquelles, nous pouvons mentionner l'indice de proximité de Prost (Prost, 1981) dont nous nous sommes servis dans une étude précédente des mariages genevois (Ryczkowska, 2003). Pourtant, cette approche n'est pas appropriée ici pour l'étude des changements au travers de plusieurs générations. Les modèles de transition markoviens sont une autre approche possible. Ce type de modélisation, tout au moins dans leur forme élémentaire, s'appuie cependant sur l'hypothèse de taux de transition qui restent constants au cours du temps. On pourra consulter les travaux récents de Berchtold (2001, 2002) et Berchtold et Raftery (2002) qui proposent des formes évoluées plus souples de ce type de modélisation. Pour notre part, nous nous proposons d'examiner ces transitions sociales entre 4 états sur trois générations, à l'aide de la méthode non paramétrique des arbres

d'induction (voir par exemple Breiman et al., 1984 ou Zighed et Rakotomalala, 2000). Si la méthode des arbres n'est pas nouvelle en soi, leur application à l'analyse de la mobilité sociale est cependant, à notre connaissance, originale. En fait les arbres sont classiquement utilisés dans un contexte d'apprentissage supervisé dans un but de prévision ou de classification. L'un des auteurs a montré que ces arbres constituent cependant également des outils d'analyse qui peuvent s'avérer fort précieux en sciences sociales (Ritschard et Zighed, 2004). Nous commençons par exposer brièvement la méthode avant de l'appliquer sur nos données.

La méthode des arbres d'induction

Les arbres d'induction, connus également sous le nom d'arbres de décision, permettent de sélectionner les variables les plus déterminantes pour prédire l'état d'une variable réponse et proposent une description de leurs interactions sur la réponse. Dans notre cas, la réponse est le statut social de l'époux au moment de son mariage. Les facteurs explicatifs potentiels considérés (appelés attributs prédictifs par les gens de l'apprentissage) sont le statut social du père au mariage du fils, le statut social du père à son propre mariage et le statut social du grand-père au mariage du père. Le principe est le suivant. Au départ tous les cas sont groupés dans un sommet initial dans lequel la distribution des réponses correspond à la distribution marginale, soit celle donnée en marge du tableau 2b. Le but est de partitionner ce sommet initial de sorte que les distributions de la réponse (statut social du marié) diffèrent le plus possible d'une classe à l'autre de cette partition. La partition se fait selon les valeurs d'un attribut prédictif. La procédure teste tous les prédicteurs et retient celui qui génère la meilleure partition pour un critère donné. Dans l'arbre de la figure 1, l'attribut le plus déterminant est le statut social du père au mariage du fils. L'opération est ensuite répétée de façon itérative à chaque nouveau sommet ainsi généré et ce jusqu'à ce qu'une règle d'arrêt soit satisfaite. Les règles d'arrêt portent typiquement sur la taille minimale des sommets, la profondeur de l'arbre ou la significativité statistique de l'amélioration du critère à optimiser que permet l'éclatement. Pour notre étude nous avons retenu la méthode CHAID (Kass, 1980) qui sélectionne à chaque étape le prédicteur qui, lorsqu'on le croise avec la variable réponse, génère le khi-2 du rapport de vraisemblance le plus significatif. CHAID cherche également le niveau d'agrégation des catégories des prédicteurs qui génèrent le khi-2 le plus significatif et segmente alors selon ces regroupements optimaux. Les sommets terminaux sont appelés « feuilles ». Nous avons généré l'arbre de la figure 1 avec Answer Tree 3.1 (SPSS, 2001).

Qualité de l'arbre

L'évaluation de la qualité de l'arbre se fonde classiquement sur ses capacités prédictives de classification mesurées par le taux de bons classements lorsque chaque cas est affecté à la catégorie la plus fréquente dans sa feuille. Pour l'arbre généré, ce taux est de 44.3%, correspondant à un taux d'erreur de 55.7%. Au sommet initial, où l'on ne prend pas en compte les attributs prédictifs, le taux de bon classement est de 34.3% ce qui donne un taux d'erreur de 65.7%. Notre arbre permet donc de diminuer ce taux d'erreur de 15%. Comme notre objectif n'est pas la classification mais la description de la mobilité sociale, ces taux de bons classements ou d'erreur ne sont pas très pertinents. Dans Ritschard et Zighed (2003, 2004), nous avons proposés des indicateurs plus appropriés à de tels contextes descriptifs. En particulier, on peut mesurer avec une statistique du khi-2 (LR) du rapport de vraisemblance la divergence entre les distributions prédites par l'arbre (celles données dans les feuilles) avec celles de la partition la plus fine possible pour notre ensemble de trois prédicteurs. On trouve pour notre arbre 482.2 pour 768 degrés de liberté, ce qui correspond à un degré de

signification de près de 100% et indique donc un très bon ajustement. Notons que si l'on peut définir théoriquement 448 profils différents avec nos trois prédicteurs, seuls les 143 effectivement observés sont pris en compte. A titre de comparaison, nous récapitulons dans le tableau 4 les valeurs de la statistique LR (écart entre arbre et arbre saturé) de plusieurs arbres emboîtés : l'arbre constitué par le seul nœud initial qui correspond à l'indépendance, l'arbre développé jusqu'au 1^{er} niveau qui correspond à la table de transition 2b, celui arrêté au 2^{ème} niveau, l'arbre retenu avec 3 niveaux et l'arbre saturé qui génère la partition la plus fine. Nous lisons également dans ce tableau les écarts deux à deux entre les différents arbres. Ces écarts permettent de tester la significativité des différences.

Tableau 4 : Qualités d'ajustement

Arbre	Variation de la statistique LR				pseudo R ²
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Saturé	
Indépendance	173.01 (36 dl)	263.96 (66 dl)	309.51 (84 dl)	791.73 (852 dl)	0
niveau 1		90.95 (30 dl)	136.49 (48 dl)	618.72 (816 dl)	.18
niveau 2			45.55 (18 dl)	527.77 (786 dl)	.28
niveau 3				482.22 (768 dl)	.32

Les valeurs de ce tableau peuvent être comparées avec un khi-2. Les écarts entre arbres non saturés sont tous significatifs (khi-2 nettement supérieur aux degrés de liberté). Ceci indique que les éclatements supplémentaires retenus dans l'arbre indiqué en colonne apportent une information significative sur la distribution du statut des mariés par rapport à l'arbre figurant en ligne. Le gain d'ajustement apporté par l'arbre saturé est trop faible en regard des degrés de liberté pour être significatif. Notons cependant, que l'approximation de LR par un khi-2 est discutable dans ce dernier cas en raison de la faiblesse des effectifs. Le pseudo R2 indiqué est le pseudo R2 ajusté qui mesure le taux de réduction du ratio LR/dl de l'arbre par rapport à l'indépendance. Il mesure le gain d'ajustement par rapport au sommet initial.

Interprétation de l'arbre des transitions

L'objectif de cette analyse par arbre est de compléter l'analyse faite plus haut des matrices de transition. Il s'agit ici de prendre également en compte, en plus du statut du père lors du mariage du fils, les statuts du père à son propre mariage et du grand-père au mariage du père. L'intérêt de l'arbre est de mettre en lumière comment les trois statuts interagissent pour influencer la position sociale du mari. Comme déjà mentionné, nous nous limitons, pour des raisons évidentes de disponibilité des données à la population stable.

Insérer ici la figure 1 : arbre des transitions

L'arbre suggère une partition de notre échantillon de 572 mariés en 15 classes définies par les chemins qui mènent du nœud initial à chacune des 15 feuilles de l'arbre. Par exemple, la feuille intitulée « Node 17 », la plus à gauche au dernier niveau, correspond aux mariés dont le père est décédé au moment du mariage du fils (condition 1) et dont le statut social du grand-père au moment du mariage du père est soit col blanc, petite et moyenne bourgeoisie, non qualifié, inconnu ou décédé (condition 2) et dont le statut du père est soit élite, petite et moyenne bourgeoisie ou inconnu (condition 3). Les mariés de cette classe se retrouvent le plus fréquemment dans les statuts petite et moyenne bourgeoisie (35%), col blanc (22%) et Fabrique (16%).

Le statut du père au moment du mariage du fils est le premier facteur retenu pour la segmentation. Ceci nous indique que cette variable est plus discriminante que le statut social du père à son propre mariage ou le statut du grand-père. Au niveau suivant, on observe que le statut du père à son propre mariage est le plus approprié pour segmenter les mariés des groupes « père dans l'élite au mariage du fils » (Node 1) et « père dans la petite et moyenne bourgeoisie au mariage du fils » (Node 4), tandis que le statut du grand-père est plus discriminant pour ceux dont le père, au mariage du fils, soit est décédé (Node 3) ou appartient à la Fabrique (Node 2). Aucune partition significative n'a été décelée pour les autres groupes du 1^{er} niveau. Enfin, on note qu'un seul groupe du 2^{ème} niveau est segmenté plus avant. Les 4 classes définies au 3^{ème} niveau sont les seules à dépendre simultanément des trois statuts considérés : père au mariage du fils, père à son mariage et grand-père.

Voyons maintenant les enseignements que l'on peut tirer de l'examen des distributions à l'intérieur des sommets. Le premier niveau ne fait que reproduire les résultats du tableau 2b. Nous ne commentons donc ici que les éclatements des quatre sommets élites (Node 1, Elites), petite et moyenne bourgeoisie (Node 5, MClass), Fabrique (Node 2, Qual_Clock) et décédés (Node 3, Deceased).

La partition en deux des mariés dont le père appartient à l'élite nous indique que si le père était déjà dans la classe supérieure (Node 8, élite, petite et moyenne bourgeoisie, col blanc) à son propre mariage, c'est-à-dire si cette appartenance perdure déjà depuis une génération, le marié se retrouve également dans la classe supérieure. Par contre si l'appartenance à l'élite du père résulte d'une ascension sociale récente depuis les classes ouvrières (Node 9), la destinée du fils devient plus aléatoire.

Parmi les mariés avec un père appartenant à la petite et moyenne bourgeoisie, l'arbre suggère de distinguer, un peu comme pour l'élite, entre ceux dont le père appartient déjà à la classe supérieure à son propre mariage (Node 15) et ceux dont le père a atteint récemment ce statut par promotion depuis les classes inférieures (Node 16). Les mariés du premier groupe ont de fortes chances (env. 75%) d'appartenir également à la classe supérieure, alors que la proportion est inférieure à 50% lorsque l'assise sociale du père est récente.

En ce qui concerne les mariés avec un père dans la Fabrique, c'est le statut du grand-père qui est le plus discriminant. On note que si (Node 11) le grand-père a déjà un statut d'artisan, Fabrique ou autre, ou si le père a, par rapport au grand-père, régressé dans le statut de la Fabrique depuis la petite et moyenne bourgeoisie, alors le fils a de bonnes chances (env. 30%) d'accéder à la classe supérieure. Lorsque le grand-père est col blanc, non qualifié ou décédé (Node 10), les chances de promotion sociale sont réduites de moitié, et le marié reproduit alors le statut du père. Ceci semble indiquer que, pour les fils de la Fabrique, la promotion sociale est facilitée par la longueur des traditions familiales.

Il est intéressant de parler ici du cas des pères décédés, sujet que nous n'avons pas eu l'occasion de traiter. Dans les actes de mariage, lorsque l'un des parents est décédé, les officiers de l'Etat ne se soucient guère de mentionner sa profession avant le décès. Les résultats (Node 3) montrent que la distribution de ces époux est similaire à celle de l'ensemble des mariés (Node 0). On note que quand le père est décédé au mariage du fils, c'est le statut du grand-père plutôt que celui du père à son propre mariage qui s'avère le plus discriminant. Ce facteur conduit à un éclatement en trois. Le premier sous-groupe (Node 14) est formé de ceux dont le grand-père appartient à l'élite. La distribution dans ce groupe d'effectif peu

significatif est similaire à celles des mariés dont le père appartient à l'élite. Le deuxième sous-groupe (Node 13) est celui des mariés dont le grand-père est ouvrier qualifié dans l'artisanat ou la Fabrique. On y relève une forte proportion (52%) de mariés dans la Fabrique. Le troisième sous-groupe (Node 12) qui réunit tous les autres mariés dont le père est décédé est segmenté en quatre selon le statut du père à son propre mariage. La distinction se fait entre un premier groupe élite et petite et moyenne bourgeoisie (Node 17), Fabrique et col blanc (Node 18), Artisanat (Node 19) et non qualifié (Node 20). La distribution dans le premier de ces sous-groupes (Node 17) montre une probabilité de maintien dans la classe supérieure de l'ordre de 67% qui reste proche de celle des mariés dont le père est au moment du mariage dans l'élite ou dans la petite et moyenne bourgeoisie. Pour le second sous-groupe (Node 18), on observe une forte propension à aller dans la Fabrique (40%) ou devenir col blanc (21%), c'est-à-dire à reproduire l'état social du père à son propre mariage. Les chances de promotions comme de régressions sociales restent modérées. Quand le père décédé était artisan (Node 18), le marié appartient dans 32% des cas à la Fabrique et les chances d'accéder à la classe supérieure (env. 40%) sont équivalentes à celle du groupe précédent, avec une prédominance cependant de la petite et moyenne bourgeoisie. Rappelons qu'il ne s'agit ici que des mariés dont le grand-père n'appartient ni à l'élite, ni à la Fabrique, ni aux artisans. Les effectifs du groupe des non qualifiés est trop faible pour que l'on puisse en tirer des conclusions.

Cette analyse nous a démontré que dans la plupart des cas, c'est le statut du père au mariage du fils et à son propre mariage qui explique le mieux la position sociale de l'époux. La situation du grand-père intervient seulement dans le cas de la Fabrique et des pères décédés. Ces analyses ont également confirmés l'importance de la Fabrique dans la vie économique de la population active de la Cité. Malgré de nombreuses crises auxquelles elle a dû faire face et qui étaient la cause du chômage souvent considérable au sein des horlogers et des bijoutiers, cette branche est restée tout au long du 19^e siècle, un endroit réservé surtout aux natifs de la ville.

3. La famille, une variable contextuelle dynamique

Quelles étaient les caractéristiques familiales de nos deux sous populations, les « nouveaux » et les « enracinés » ? Il s'agit moins de savoir quel groupe était le mieux intégré ou entouré dans la vie urbaine – puisque la réponse va de soi – mais d'approcher ce que cela implique réellement en termes de soutiens ou de contrôles. Le Code Civil de 1804, en vigueur jusqu'à 1874, a imposé le consentement des parents jusqu'à un âge tardif, à savoir 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les filles, alors que les garçons pouvaient convoler auparavant déjà à partir de leur 18^{ème} année et les filles à partir de leur 15^{ème} année (Gaudemet, 1987 : 398-402)⁸. Les parents, étaient-ils présents pendant la cérémonie ? Est-ce que leur domicile est lié avec leur présence physique aux noces ? Nous allons poser la même question pour les témoins. Jusqu'en 1876, chaque couple devait trouver 4 témoins de sexe masculin. Le premier choix se faisait parmi la famille présente en ville : les frères, les oncles ou les cousins ; ensuite, les mariés se contentaient des voisins, des collègues de travail, des gens de la rue etc. Est-ce que la famille était mieux représentée parmi les enracinés ? Maurice Garden (1998 : 125-128), en étudiant la parenté des conjoints mariés à Paris à la fin du 19^e siècle, a conclu que les immigrés étaient rarement solitaires à leur arrivée en ville, et que les témoins compensaient l'absence des parents dans de nombreux cas. Par contre, Anne Jacquemin dans

⁸ Une grande nouveauté de la Constitution Fédérale de 1874 a été l'abolition du consentement des parents. Dès cette date, les jeunes des deux sexes pouvaient se marier librement à partir de leur 20^{ème} année.

ses études sur les mariages à Liège, a découvert que pour au moins 70% des unions des Flamands et des étrangers, les témoins ne présentaient aucun lien de parenté (Oris, 2000 : 403). Et les Genevois ?

3.1. La présence des parents au moment des noces

Pour pouvoir contracter un mariage de nombreux documents devaient être réunis et présentés devant l'officier de l'état civil. Il s'agit par exemple des actes de naissance pour les époux, mais également du consentement des parents. Si ces derniers n'étaient plus de ce monde, la famille la plus proche pouvait également consentir au mariage, mais le décès des parents devait être prouvé par un acte officiel. Lorsqu'un père ou une mère ou encore les deux ne pouvaient se déplacer, un consentement écrit, légalisé devant un notaire, était nécessaire. Ce n'est pas la complication administrative qui nous intéresse, mais le fait que chaque décès, chaque présence ou absence de l'un des deux parents était scrupuleusement notée ce qui nous a fourni les données nécessaires pour analyser cette présence parentale. En premier lieu, nous allons nous intéresser aux époux et ensuite aux épouses. Pour chacune des deux sous populations nous avons distingué trois cas : les parents présents, absents et décédés.

Tableau 5a : Présence des parents au mariage des époux selon l'enracinement.
Sexe masculin. Genève 1830-1880

	<i>Enracinés</i>				<i>« Nouveaux »</i>			
	<i>Père</i>		<i>Mère</i>		<i>Père</i>		<i>Mère</i>	
	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>
Présent(e)	248	43.4	298	52.1	731	21.5	909	26.7
Absent(e)	82	14.3	103	18.0	952	28.0	975	28.7
Décédé(e)	242	42.3	171	29.9	1719	50.5	1518	44.6
Total	572	100	572	100	3402	100	3402	100

Il ressort du tableau 5a que les époux dont les parents se sont mariés eux-mêmes à Genève étaient mieux entourés par leur famille au moment des noces, ce qui était prévisible. En ce qui concerne les pères, ils étaient présents à 43.4% pour les enracinés et à 21.5% pour les autres. Inversement, l'absentéisme est beaucoup plus prononcé dans le deuxième groupe (28% contre 14.3%). L'échantillon représentant la population nouvelle se caractérise également par un pourcentage de pères décédés plus élevé (50.5% contre 42.3%). La situation des mères n'a pas les mêmes caractéristiques que celle des pères. Leur présence est, dans les deux échantillons, supérieure à celle de leurs époux ; elles sont moins nombreuses à être décédées mais la compensation se fait par leur absence légèrement supérieure dans les deux échantillons. La différence entre les deux proportions tient sans doute à la mortalité supérieure des hommes et aux écarts d'âge au mariage entre les deux sexes.

Tableau 5b : Présence des parents au mariage des époux selon la disponibilité des informations sur leurs parents. Sexe féminin. Genève 1830-1880

	<i>Enracinés</i>				« Nouveaux »			
	<i>Père</i>		<i>Mère</i>		<i>Père</i>		<i>Mère</i>	
	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>
Présent(e)	293	51.2	360	62.9	922	27.1	1219	35.8
Absent(e)	69	12.1	76	13.3	906	26.6	814	23.9
Décédé(e)	210	36.7	136	23.8	1574	46.3	1369	40.3
Total	572	100	572	100	3402	100	3402	100

En ce qui concerne les femmes, les épouses appartenant au noyau stable sont mieux représentées pendant les noces par les deux parents tant par rapport au deuxième groupe des épouses et que par rapport aux époux. Cette différence tient surtout à l'écart d'âge entre les époux. Les femmes, en principe plus jeunes, ont plus de chances d'avoir les deux parents à leur côté que dans le cas des hommes.

Ce qui est intéressant, c'est que, sans tenir compte de l'appartenance ou non au noyau stable, dans le cas des hommes, un mariage sur deux se fait quand les deux parents sont morts mais surtout après le décès du père. Même si les pourcentages sont plus forts dans le deuxième échantillon (les « nouveaux »), nous avons l'impression que les jeunes, pour échapper au contrôle parental et opérer leur propre choix du conjoint, préféraient attendre pour former une famille. Dans une étude précédente, l'une d'entre nous s'est également intéressée à cette problématique en tenant compte, en plus, de l'âge au mariage (Ryczkowska, 2003 : 61-62). Les résultats ont montré que les époux dont les deux parents étaient vivants et présents physiquement pendant les noces, convolaient plus précocement (par exemple 26.9 ans pour les hommes alors que la moyenne d'âge au mariage était de 29.7 ans). Dans le cas des parents décédés, le mariage était plus tardif et les hommes se mariaient en moyenne à 31.8 ans. Nos propres résultats montrent que dans les deux cas, la mort des parents était souvent le moment de la prise de décision. Est-ce là un signe de la possibilité de contourner la volonté des parents ? Olivier Faron (1990 : 250-251), pour San Marco en Italie, a trouvé qu'environ la moitié des époux se mariaient en l'absence d'au moins l'un de leurs parents. Selon lui, le pouvoir réel des proches n'était pas une contrainte incontournable, car le fait qu'ils soient décédés au moment des noces constitue une sorte de libération individuelle permettant de « forger les modalités de son propre mariage » (Faron, 1990 : 251).

3.2. Le domicile des parents, indicateur des liens ou distances entre générations

L'une des causes de l'absentéisme des parents au moment des noces peut être leur lieu de domicile. Ce dernier permet non seulement de mieux approfondir la question de l'encadrement du marié par sa famille, mais il permet également d'aborder en quelques lignes la problématique des mouvements migratoires. Didier Blanchet et Denis Kessler (1992 : 343-377), dans l'optique de l'influence de la famille, ont différencié deux types de mobilité : la mobilité familiale et celle d'émancipation. La première correspond à la différence entre le lieu de naissance de l'époux et le domicile des parents ; elle indique les cas où l'individu a accompagné sa famille dans le déplacement, ce qui peut signifier qu'au moment du mariage il se trouve en présence de sa famille. La deuxième forme de mobilité mesure l'écart entre le lieu de résidence de l'individu à la veille de son mariage et le domicile des parents à la même date. Ce dernier type de migration est impossible à mesurer dans notre cas, car le domicile des

époux est celui au moment du mariage et la grande majorité des jeunes habitaient la Ville avant leurs noces. Les actes de mariages ne fournissent malheureusement pas d'informations sur des éventuels déplacements temporaires des époux avant l'établissement à Genève, et nous n'avons pas non plus de données sur leurs mouvements après le mariage.

Cette section a pour objectif de comparer le domicile des parents au moment du mariage et le lieu de naissance des époux. Nous avons effectué les calculs pour les deux sous populations, stable et « nouvelle », mais en distinguant également le sexe des mariés.

Tableau 6a : Domicile des parents selon le lieu de naissance de l'époux.
Population « neuve ». Genève 1830-1880, 3402 cas

<i>Lieu naiss. époux</i>	<i>Domicile des parents</i>										<i>Total</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>99</i>	
1 Genève aggl.	83.3	6.1	1.3	0.8	0.1	1.7	1.9	0.1	0.8	4.0	100
2 Camp ge	35.0	53.4	0.8	.	.	5.8	0.8	.	.	4.2	100
3 Vaud	18.8	1.5	61.6	0.4	1.1	1.8	0.7	.	1.1	13.0	100
4 Suisse rom.	15.3	0.7	5.8	65.7	1.5	.	1.5	1.5	0.0	8.0	100
5 Suisse allem.	6.2	0.3	1.6	2.3	72.8	0.7	.	1.0	0.3	14.8	100
6 France vois.	14.9	4.9	0.4	0.4	.	68.7	2.2	.	0.4	8.2	100
7 France	13.2	0.2	2.0	1.3	1.1	3.1	66.0	0.2	0.9	11.9	100
8 Allemagne	2.8	.	.	0.9	1.8	0.9	0.9	80.2	1.4	11.1	100
9 Autres	11.9	2.1	1.4	.	.	2.8	0.7	.	69.9	11.2	100
99 Indéterminés	13.6	22.7	4.6	.	59.1	100
Total	31.2	8.6	6.2	3.4	7.0	15.9	10.0	5.4	3.5	8.9	100

Tableau 6b : Domicile des parents selon le lieu de naissance de l'époux. Population
« enracinée ». Genève 1830-1880, 572 cas

<i>Lieu naiss. époux</i>	<i>Domicile des parents</i>										<i>Total</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>99</i>	
1 Genève aggl.	89.7	2.5	1.2	.	0.3	1.2	1.5	.	0.7	3.0	100
2 Camp ge	48.5	48.5	3.0	100
3 Vaud	36.0	4.0	56.0	4.0	100
4 Suisse rom.	50.0	.	7.1	35.7	7.1	100
5 Suisse allem.	5.9	5.9	.	5.9	70.6	11.8	100
6 France vois.	41.7	8.3	.	.	.	41.7	4.2	.	.	4.2	100
7 France	21.9	.	3.1	.	.	.	71.9	.	.	3.1	100
8 Allemagne	12.5	75.0	.	12.5	100
9 Autres	41.7	.	.	.	8.3	.	8.3	.	41.7	.	100
Total	73.6	5.2	3.9	1.1	2.5	2.6	5.4	1.1	1.4	3.3	100

Les tableaux 6a et 6b représentent le croisement entre le lieux de naissances des époux et le domicile de leurs parents. Dans le cas du noyau stable de la ville, près de 80% des parents habitent soit dans la cité, soit dans la campagne environnante. A l'intérieur de ce groupe, nous devinons que certains parents ont immigré en ville avec leurs enfants, mais il s'agit surtout de lieux proches de Genève comme la campagne genevoise, la Suisse romande et la France voisine. En ce qui concerne les autres régions de domiciliation des parents, malgré certains pourcentages élevés nous ne pouvons pas donner une conclusion significative à cause de la faiblesse des effectifs. En ce qui concerne la population « nouvelle », les résultats changent.

En effet, en ce qui concerne le domicile des parents, deux groupes se distinguent clairement : Genève (31% contre 73.6% pour le noyau stable) ainsi que la France qui abrite près de 26% des parents (y compris la France voisine). D'ailleurs, les pourcentages sur la diagonale sont assez élevés et le nombre suffisant d'effectifs permet de conclure qu'il s'agit des fils qui ont décidé de quitter leur famille et de venir s'installer en ville.

Tableau 6c : Domicile des parents selon le lieu de naissance de l'épouse.
Population « neuve ». Genève 1830-1880, 3402 cas

<i>Lieu naiss. épouse</i>		<i>Domicile des parents</i>										<i>Total</i>
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	99	
1	Genève aggl.	87.0	4.5	1.6	.	0.1	0.9	1.3	.	0.3	4.4	100
2	Camp ge	38.9	48.5	2.5	.	.	6.0	0.6	.	.	3.6	100
3	Vaud	16.0	2.6	72.6	0.2	0.7	1.3	.	.	0.7	6.0	100
4	Suisse rom.	34.1	2.3	1.5	45.5	1.5	0.8	2.3	.	0.8	11.4	100
5	Suisse allem.	7.0	1.2	2.3	3.1	68.4	0.4	0.4	1.6	.	15.6	100
6	France vois.	15.9	4.0	0.6	0.2	.	69.1	1.7	.	.	8.4	100
7	France	38.9	2.8	1.2	1.2	0.8	2.8	42.9	0.4	0.8	8.3	100
8	Allemagne	7.0	1.8	.	2.6	3.5	.	.	72.8	0.9	11.4	100
9	Autres	40.4	.	5.8	.	3.9	.	.	.	42.3	7.7	100
99	Indéterminés	11.5	7.7	11.5	3.9	15.4	3.9	3.9	3.9	.	38.5	100
Total		36.9	8.2	11.2	2.3	5.7	20.4	4.1	2.6	0.9	7.6	100

Tableau 6d : Domicile des parents selon le lieu de naissance de l'épouse.
Population « enracinée ». Genève 1830-1880, 572 cas

<i>Lieu naiss. épouse</i>		<i>Domicile des parents</i>										<i>Total</i>
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	99	
1	Genève aggl.	92.5	4.1	0.2	0.2	.	0.5	1.6	.	.	0.9	100
2	Camp ge	51.1	36.2	.	2.1	.	4.3	4.3	.	.	2.1	100
3	Vaud	38.5	3.9	50.0	3.9	3.9	100
4	Suisse rom.	50.0	.	16.7	16.7	16.7	100
5	Suisse allem.	71.4	14.3	.	.	.	14.3	100
6	France vois.	40.0	4.0	.	4.0	.	48.0	.	.	.	4.0	100
7	France	50.0	8.3	.	.	.	16.7	25.0	.	.	.	100
8	Allemagne	-
9	Autres	70.0	30.0	.	100
99	Indéterminés	100	100
Total		81.5	6.6	2.6	0.7	1.1	3.3	2.1	0	0.7	1.4	100

En ce qui concerne les épouses, le patron est le même que dans le cas des hommes mais avec une petite différence. Pour les épouses faisant partie du noyau stable de la ville, les parents domiciliés à Genève sont encore plus nombreux que dans le cas des hommes (82%), alors que pour les femmes « sans racines », il n'y en a que 37%. La différence avec les époux du même groupe est liée avec la distance. En effet, si dans le cas des hommes les parents habitaient soit Genève, soit la France, dans le cas des femmes la plupart des parents sont domiciliés près de Genève, comme par exemple la campagne, le canton de Vaud (11.2%) et la France voisine (20.5%), alors que les autres endroits sont minoritairement représentés.

Ces tableaux nous permettent de constater que le groupe des sans racines se compose surtout des immigrés ou des enfants des immigrés qui sont partis de leur terre natale avec des enfants en bas âge. Et encore, comme nous n'avons pas d'information sur les déplacements après le mariage, le fait que cette population n'ait pas réussi à implanter une lignée stable en ville peut résulter de leur départ de la ville après les noces, ou encore du départ de leurs éventuels enfants à leur majorité. La société genevoise représentée par ces deux échantillons se compose donc de deux grands groupes distincts. Numériquement les immigrés sont plus importants, ce sont eux qui composent la masse de la société genevoise qui, nous avons pu le remarquer, malgré les traditions et le peu d'ascension sociale, est géographiquement une population en mouvement. Le noyau stable, moins important numériquement, voire minoritaire, représente, par ses caractéristiques, les souvenirs de la vieille société genevoise de l'ancien régime : les privilèges économiques garantis par l'accès libre aux professions les plus prestigieuses de la ville, les privilèges sociaux jalousement gardés par le recrutement des membres des classes sociales parmi leurs semblables, la présence de la famille et son contrôle sur les mariés. Ce dernier facteur peut être renforcé par la présence parmi les témoins des liens familiaux avec les époux.

3.3. Les témoins, ou l'ancrage social et familial dans le milieu urbain

Nous avons démontré que la population qui n'a pas réussi à créer une lignée stable en ville se composait surtout des jeunes immigrants ou des enfants qui sont arrivés avec leurs parents en ville après leur naissance. En ce qui concerne le mouvement rural vers les villes, Anderson (1971) et Hareven (1978) ont démontré le rôle central de la parenté dans l'organisation des départs de la campagne vers les villes industrielles, en facilitant non seulement l'établissement dans la communauté urbaine mais également l'adaptation à de nouvelles conditions de vie (Hareven, 1987). Si nous considérons que la population susmentionnée se composait en grande partie des immigrés, nous pouvons, par l'étude des liens familiaux entre les témoins et les nouveaux mariés, toucher à cette problématique. Nous avons développé cette question en détail dans une enquête ultérieure. Les limites imposées à cet article ne nous permettent que d'en esquisser les termes. Cinq catégories des liens familiaux entre les témoins et les époux ont été distinguées : les frères, les oncles, les cousins, les beaux-frères et autres (ici nous avons regroupé les aïeux, les pères, les neveux et les beaux-fils).

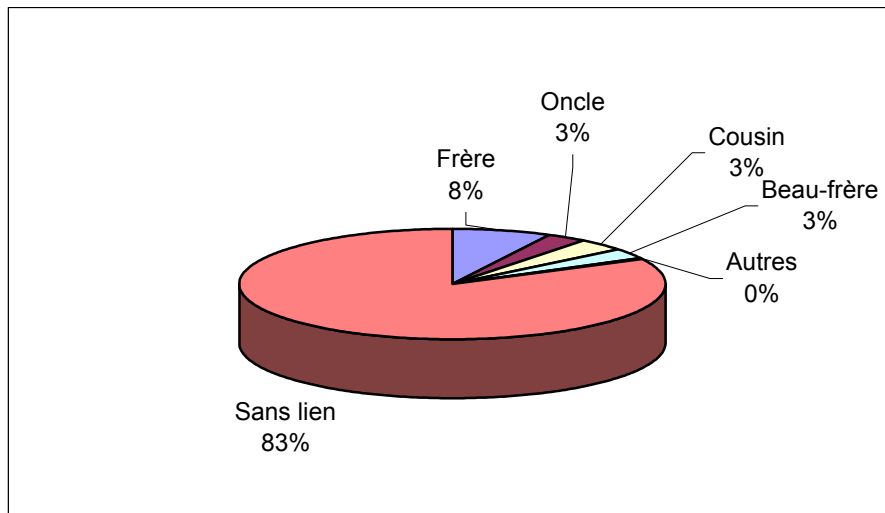


Figure 2 : Les liens de parenté entre les témoins et les époux. Population « neuve ». Genève 1830-1880

La première figure (Fig. 2) concerne les époux faisant partie de la population « neuve » et ce qui est intéressant, mais finalement peu surprenant, c'est la grande proportion des témoins n'ayant aucun lien avec les époux (83%). Il peut s'agir de voisins, de boutiquiers ou de collègues de travail. Très souvent même l'Etat « prêtait » ses fonctionnaires pour compléter les témoins manquants afin de remplir cette fonction ; il s'agit surtout des appariteurs, des huissiers du Conseil d'Etat, des secrétaires et autres. La minorité de témoins faisant partie de la famille du marié ou de la mariée est composée surtout des frères (8%), les autres étant représentés à raison de 3% pour chaque catégorie. Avant d'en tirer des conclusions hâtives, voyons ce qui se passe à l'intérieur du noyau dur des lignées stables au sein de la Cité de Calvin.

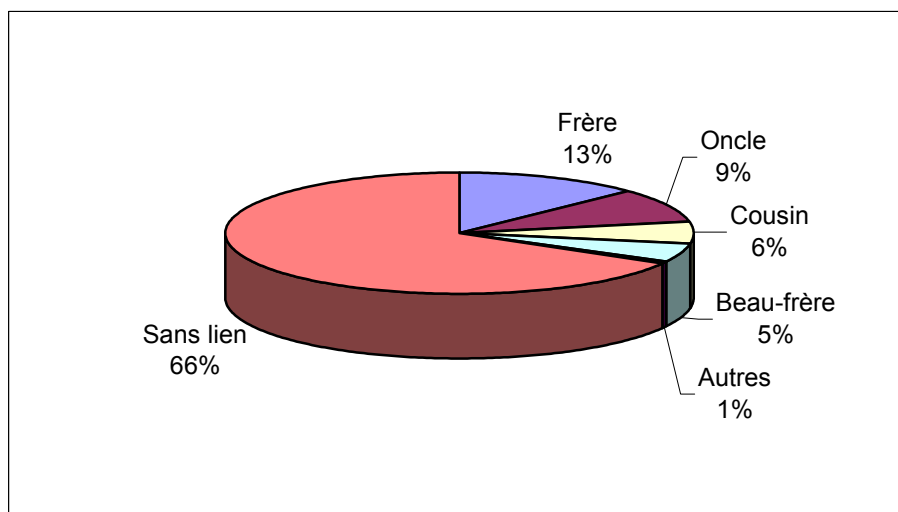


Figure 3 : Les liens de parenté entre les témoins et les époux. Population enracinée. Genève 1830-1880

L'hypothèse que, parmi les enracinés (Fig. 3), les familles seraient mieux représentées parmi les témoins n'est pas facile à vérifier. En effet, 66% des témoins ont déclaré de n'avoir aucun

lien de parenté avec les époux, ce qui n'est pas négligeable comme résultat. Seul un tiers appartient à la même famille que les époux.

Bien que la présence de parents soit significativement plus forte dans la population enracinée, nous ne pouvons pas conclure, par rapport à l'importance des témoins, qu'une des populations se caractérisait vraiment par un fort encadrement de la famille. Il peut paraître surprenant que même dans la population stable, la présence de non parents soit plus forte que celles des témoins apparentés. Est-ce lié avec le nombre de témoins exigé pour les noces ? Trouver 4 hommes ayant 21 ans ou plus et possédant les mêmes racines n'était peut-être pas nécessairement facile. La présence des beaux-frères en est une preuve. Dans la première figure, leur importance est aussi grande que celle des oncles ou des cousins ; les 5% de beaux-frères agissant comme témoins des mariés dans la population stable sont proportionnellement moins nombreux que les oncles, mais ils sont presque au même niveau que les cousins. Ceci peut aussi signifier que la taille des familles n'était pas grande parmi les enracinés.

Pouvons-nous déduire de ces deux tableaux que les époux appartenant au noyau stable de la ville étaient mieux accompagnés aux noces ? La réponse n'est pas évidente car le pourcentage des témoins sans lien de parenté reste quand même élevé. Dans le cas de la population « neuve », l'écrasante majorité des assistants aux noces sans aucun lien de parenté prouve que les immigrés n'étaient pas aussi bien intégrés par leur communauté dans la Genève du 19^e siècle. M. Oris a abouti à la même conclusion en ce qui concerne les mariages à Liège. Le fait que les immigrés n'étaient pas assistés par la famille au moment des noces signifie qu'ils n'ont pas été intégrés dans une communauté car « si cela avait été le cas, le groupe aurait fourni non seulement un conjoint mais aussi des parents, des amis, des voisins, pour témoigner lors des noces. A Liège, parmi les immigrants d'origine lointaine, de culture différente, le mariage apparaît plus comme une union précipitée de deux solitudes qui s'étaient reconnues dans la grande ville » (Oris, 2000 : 403).

Dans l'enquête de l'une d'entre nous sur les 4865 mariages conclus à Genève entre 1800 et 1880, nous avons trouvé que pour l'ensemble des couples mariés seulement 24% des témoins possédaient des liens familiaux avec les époux. A partir des années soixante, ce pourcentage a encore diminué et ceci était lié surtout avec l'augmentation numérique des immigrés. En étudiant les relations endogames selon la branche économique entre les époux et les témoins, nous nous sommes aperçus que les collègues de travail étaient très demandés en tant que témoins. Le faible pourcentage des personnes apparentées selon les branches d'activités, ainsi que la diminution importante, à la fin du siècle, du nombre total des témoins ayant un lien familial avec le candidat au mariage, et ensuite l'augmentation du pourcentage des parents absents, suggère un nouveau type de solidarité émergeant dans la société genevoise à la fin du siècle, à savoir une solidarité professionnelle. M. Garden a remarqué le même phénomène pour la ville de Paris à la fin du 19^e siècle : « Dans la seconde moitié, la solidarité est celle de l'activité : trois ou quatre gardes républicains assistent les gardes républicains, trois ou quatre employés de chemin de fer ou des octrois entourent les employés de chemin de fer [...] ou les employés de l'octroi » (Garden, 1998 : 127).

3.4. Les fratries : une lecture horizontale du « succès » des familles

Nous avons vu que la grande majorité des mariés genevois provient de la population sans enracinement et qu'une minorité seulement peut se vanter d'appartenir au nombre limité de familles qui ont pu s'établir à Genève et y laisser des traces sous forme de futures générations.

Nous avons voulu aller un peu plus loin dans nos recherches et savoir si la société genevoise s'est formée à partir d'un stock de familles larges ou limitées. Notre objectif est de vérifier cette hypothèse par l'analyse des fratries genevoises. Pour la population stable nous avons pu distinguer les familles entières grâce aux renseignements sur le mariage des parents. En ce qui concerne la population sans enracinement, même si nous savons que les parents se sont mariés ailleurs, nous ne pouvons pas nier l'existence de l'immigration familiale dans la ville. Il faut également prendre en considération des exemples de jeunes frères qui sont arrivés en ville, par exemple après le décès des parents. Pour ces raisons nous avons également fait les recherches sur l'existence des fratries au sein de la population sans enracinement. En fait, il suffit de trier la base sur le nom des parents pour repérer ceux qui partagent les mêmes ascendants.

Tableau 7: Les fratries genevoises. 1800-1880

<i>Population sans enracinement</i>			<i>Population enracinée</i>		
<i>fratrie</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>fratrie</i>	<i>N</i>	<i>%</i>
1	1634	82.57	1	316	71.65
2	278	14.05	2	78	17.68
3	44	2.22	3	35	7.93
4	15	0.76	4	9	2.06
5	6	0.30	5	1	0.23
6	2	0.10	6	1	0.23
7	0	0.00	7	1	0.23
total	1979	100.00	total	441	100.00

L'idée que la population stable le soit grâce à une reproduction différentielle favorable et se compose dès lors majoritairement de grandes familles, ne se vérifie pas totalement dans le cas de Genève. Si en effet la proportion des foyers ayant plus qu'un enfant qui se marie en ville est légèrement plus grande dans le cas de la population stable, le pourcentage des familles qui ont réussi à n'établir qu'un seul enfant est seulement inférieur de 11 points par rapport à la population sans enracinement. La conclusion est donc que la société genevoise est dominée par les unions isolées et les cas d'implantation de groupes sont rares. La population de la cité a été formée surtout à partir d'un stock de familles larges. Nous nous sommes posés la question de la cause de la prédominance de petites familles dans le cas de la population enracinée. L'étude de la fécondité genevoise au 19^e siècle et de la taille des ménages peuvent expliquer partiellement le phénomène. Pour approcher cette problématique nous allons nous baser sur les ouvrages d'A. Perrenoud et sur les résultats présentés par R. Schumacher (2002 : 57-84) dans son mémoire de diplôme. Le régime démographique genevois se caractérise, entre autres, par l'application du contrôle de la fécondité dès le 17^e siècle. En effet, malgré les fluctuations survenues au cours du 18^e siècle, dans la longue durée, la diminution du taux brut de natalité est incontestable. Selon R. Schumacher, ce taux passe de 37.5‰ en 1759 à 21‰ en 1813. C'est la période française qui fut particulièrement néfaste pour son évolution (Schumacher, 2002 : 59). Dans la première moitié du 19^e siècle, malgré des hausses et des baisses, le taux brut de natalité n'atteint jamais son niveau d'avant 1800 (Schumacher, 2003 : 59). Le même auteur, en se basant sur la reconstitution des familles effectuée par A. Perrenoud (1989), a calculé la descendance théorique moyenne pour la population entre 1625 et 1810. Cette dernière est descendue de 6.8 enfants par femme pour la cohorte de mariage de 1650 à 1674 à 2.9 enfants pour les femmes mariées entre 1800 et 1810 (Schumacher, 2002 : 59). Effectivement, les résultats présentés dans le tableau 6 montrent que les familles larges étaient des cas rares dans la Cité de Calvin. Dans les deux échantillons, ces grandes familles appartiennent surtout à des classes populaires, qui se caractérisent par un comportement

démographique plus traditionnel et surtout non-malthusien. Nous possédons plusieurs études sur l'interaction entre la fécondité et les structures socio-économiques dans la Genève de l'Ancien Régime (par exemple Henry et Perrenoud). Selon leurs résultats, les premiers groupes à réduire leur descendance à la fin du 17^e siècle étaient les classes supérieures. Ensuite, la volonté d'imiter le comportement bourgeois a amené les autres classes sociales à adopter la stratégie de limitation des naissances (Schumacher, 2002 : 74). A cette époque une autre explication plausible pour expliquer l'adoption du contrôle de fécondité est celle de la religion et le haut niveau de familles de petite taille au sein de la population enracinée peut illustrer la fameuse hypothèse weberienne sur le malthusianisme protestant. Cette donnée manque dans les actes de mariage, mais nous savons que malgré l'augmentation des catholiques après l'annexion des territoires français en 1815, la ville elle-même est restée majoritairement protestante. Des recherches sur l'impact entre la fécondité et la religion ont démontré clairement, que les protestants appliquaient la théorie de l'économie familiale par le contrôle de la fécondité (Schumacher, 2002 : 74). Un autre facteur pouvant influencer la taille des ménages est l'origine des mariés. De nombreux chercheurs (Sharlin, 1986, Bardet, 1983, et pour Genève Perrenoud, 1989), ont démontré que dans les pays de l'Europe de l'ouest, les citadins de souche étaient les pionniers de la transition démographique par rapport à la population immigrée.

En ce qui concerne la première moitié du 19^e siècle, R. Schumacher a démontré que les variables socioéconomiques n'avaient plus autant d'influence sur la fécondité des Genevoises que sous l'Ancien Régime (2002 : 80). Les seuls groupes qui associaient peut-être l'économie à la taille de la descendance étaient ceux des ouvriers de la Fabrique et les femmes occupées dans le commerce. Pour le premier groupe, la cause probable de cette situation est la précarité due à de nombreuses crises économiques. Pour les femmes marchandes, il s'agit de la situation économique mais également de leur investissement dans la vie professionnelle. Selon R. Schumacher, le fait que les variables socio-économiques n'ont plus d'impact sur la fécondité signifie que le processus de la transition démographique était à sa fin au cours du 19^e siècle, que la modernisation progressive a fait remplacer le contrôle sociétal par un contrôle individuel, ou encore que le contrôle social s'effectue au niveau global et non à celui de différentes classes sociales. L'étude des fratries genevoises dans les mariages ne nous permet pas de confirmer ces résultats. Ce qui est sûr, c'est que le nombre de familles de grande taille devient extrêmement rare dans la Genève du 19^e siècle et qu'il s'agit surtout de familles dont les origines sociales sont modestes (voir également Perrenoud, 1979 et Henry, 1956).

Notre objectif était également d'effectuer des analyses socioprofessionnelles à l'intérieur des fratries pour les deux groupes, enracinés ou non. Les résultats que nous avons obtenus ne nous ont donné aucune nouvelle piste par rapport à l'endogamie socioprofessionnelle au sein de la société genevoise. En effet, la caractéristique principale des enracinés de Genève était, comme nous l'avons déjà montré, le haut degré de l'autorecrutement des employés de la Fabrique, alors que pour la population sans enracinement, l'emploi était offert surtout dans l'artisanat. La différence entre les deux populations est le nombre plus élevé de familles à plus de 2 enfants parmi les enracinés, ce qui montre leur volonté d'investir à Genève par le biais de leurs enfants, mais ceci souligne également leur dynamique sociale et culturelle: ce sont les groupes les plus traditionnels de la Cité et les moins malthusiens.

3.5 Mobilité sociale dans la famille : étude de deux cas

Les analyses présentées dans cet article visaient à exposer quelques caractéristiques de la société genevoise. Pour l'étude de la mobilité socioprofessionnelle et géographique des individus, ainsi que des parents et de la famille proche des mariés genevois, nous nous sommes basés sur une approche quantitative relevant de la démographie descriptive. Pour compléter et approfondir cette étude, nous avons décidé de consacrer une section à une micro-histoire sociale. Notre objectif est de raconter, à travers une analyse qualitative, l'histoire de deux familles. L'une a été choisie parmi la population enracinée et l'autre dans l'échantillon des individus sans enracinement. L'approche illustre le processus de la mobilité sociale ou de l'hérédité de la profession sur des cas concrets, ce qui permet de dépasser l'analyse quantitative et de restituer une "humanité". Aujourd'hui, la source préférée des chercheurs intéressés par l'histoire sociale est la généalogie. Cette dernière, rappelons-le, a servi à Louis Henry à effectuer les premières études en démographie historique publiées sous le titre des « Anciennes familles genevoises » en 1956. Pendant longtemps, les généalogies étaient appliquées à l'étude des familles nobles. « Les généalogies de ce type, ne sont guère utilisables pour l'histoire sociale, du fait qu'elles ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population » (Perrenoud, 1992 : 12). L'étude généalogique des individus provenant de différentes classes sociales permet d'interpréter certains phénomènes que les études statistiques ne montrent pas. « C'est en étudiant la succession des générations que l'on pourra mesurer le renouvellement de celles-ci, mettre en évidence les mécanismes de la reproduction sociale en liaison avec la transmission des patrimoines, faire apparaître les comportements novateurs ; l'incorporation progressive des éléments extérieurs par le mariage ; étudier la mobilité sociale et géographique ; en comparant la situation sociale de générations successives on pourra dégager des facteurs explicatifs (taille de la famille, rang de la naissance, survie de parents) déterminant l'accès à la propriété ou la migration » (Perrenoud, 1992 : 12-13). Bien évidemment, nous n'avons pas l'ambition d'étudier tous ces phénomènes, d'autant plus que les actes de mariages sur lesquels nous nous sommes basés ne nous donnent pas assez d'information pour ces analyses plus profondes. En plus, la période couverte ne nous permet que de trouver au mieux quatre générations successives. Néanmoins, ceci permet d'approcher le fonctionnement réel de la mobilité sociale à l'intérieur d'une famille.

- La famille Bremond

La figure 4 représente l'arbre généalogique de la famille Bremond que nous avons reconstitué à partir de notre fichier semi-généalogique. Le premier critère de choix de cette famille fut celui de la taille de la fratrie. Les Bremond sont les seuls du groupe de la population enracinée à avoir présenté 7 enfants devant l'officier de l'état civil. Nous avons inclus dans l'arbre le nom, le prénom, la profession et la date du mariage. Les individus pour lesquels apparaît une double profession sont ceux qui ont changé de métier au cours de leur vie. Bien évidemment, ce n'est qu'un fragment du parcours socioprofessionnel de ces personnes.

Insérer ici Figure 4 : généalogies Bremond

Antoine Bremond, un domicilié genevois sans profession, ainsi que sa femme Jeanne Marie Ravenet, également sans profession, ont réussi à marier, au début du siècle deux enfants : Jeanne Françoise Ebraïme qui n'exerçait aucune profession, et Jean François qui, lors de son mariage, s'est qualifié de tourneur sur métaux. En 1801, la fille aînée a contracté son union avec un joaillier – Jean Ceret. Elle avait 20 ans au moment de son mariage alors que son mari était plus âgé de 15 ans ! Un mariage arrangé ou une union d'amour ? Sur l'acte de mariage,

nous avons retrouvé les signatures du père de l'épouse qui avait 52 ans à l'époque, de sa femme ainsi que du père du mari. Ce sont les seules traces que nous avons pu trouver à propos de l'oncle et de la tante de nos 7 enfants. Quant à Jean François, il s'est marié à 21 ans avec Antoinette Louise Gravières, fille d'un jardinier et d'une femme au foyer arrivés à Genève depuis la campagne genevoise (Vandoeuvres). Au moment du mariage, elle avait 22 ans. La grande particularité et la différence entre le mariage de la sœur et du frère est qu'Antoinette Louise, au moment des noces, portait déjà leur premier fils, Philibert Etienne Jean Isaac, arrivé au monde au mois de décembre alors que le mariage a eu lieu en juillet. Elle a donc eu son premier enfant à l'âge de 22 ans ce qui, dans une optique malthusienne signifie qu'ils n'avaient pas vraiment conscience de l'existence du frein préventif... D'autant plus que durant sa vie féconde, elle a mis au monde au moins 7 enfants, en tout cas les 7 sur lesquels nous possédons des informations. Après Philibert Etienne Jean Isaac, elle a eu un autre fils - Jean Philibert, mais cette fois-ci elle a attendu 10 ans pour l'avoir car il est né en 1819 alors qu'elle avait déjà 31 ans. Ensuite les grossesses s'enchaînent : Charles Henri en 1821, Georges David en 1823, Jean Louis en 1825 et enfin, en 1828, elle a mis au monde deux filles jumelles : Françoise et Jeanne. Antoinette Louise avait 40 ans à sa dernière grossesse et elle a passé 18 ans de sa vie à faire des enfants.

Philibert Etienne Jean Isaac, ébéniste de 28 ans, s'est marié, en 1838, avec Anthelmette Dornier, venue de l'Ain et exerçant la profession de tailleuse. Elle avait 22 ans au moment des noces et ses parents habitaient la ville d'Annemasse. Ce qui est intéressant, c'est que le père de l'époux ne s'est pas présenté en tant que tourneur sur métaux mais comme fourrier de l'Etat Major. Dans notre échelle sociale, il est passé d'un statut d'ouvrier qualifié à celui de la classe moyenne – les cols blancs. Par contre, la mère se trouvait au bas de l'échelle sociale car elle a déclaré exercer la profession de blanchisseuse et, plus tard, de repasseuse. Cette profession entre dans la branche du service personnel; il ne faut pas la confondre avec la domesticité. Ce qui est à retenir à propos du grand frère, c'est qu'en 1847, il s'est présenté au mariage de son frère Georges David en tant que menuisier. Certes, il est resté dans la même branche et dans la même classe sociale, mais la profession d'ébéniste était un peu plus noble que celle de menuisier.

Le deuxième fils à partir de la maison familiale fut Jean Philibert qui, à 22 ans, a épousé Susanne Henriette Buchat, née à Neuchâtel, et qui au moment du mariage avait 8 ans de plus que son époux. Susanne Henriette a probablement immigré avec ses parents quand elle était enfant car ces derniers (le père était charpentier et la mère décédée) habitaient également la Cité. Jean Philibert, au moment du mariage, travaillait dans la Fabrique comme monteur de boîtes, mais nous ne savons rien sur sa carrière professionnelle après le mariage. Par contre, sa femme exerçait le même métier que sa belle-mère, elle était repasseuse.

En 1842, c'était le tour de Charles Henri d'épouser Marianne Adèle Ruchat, une jeune femme de 22 ans née dans le canton de Vaud, mais qui probablement a changé d'adresse au cours de sa vie car ses parents habitaient Versoix, près de Genève. Charles Henri, qui avait 21 ans à son mariage, était, comme son grand frère, monteur de boîtes. Son mariage a duré 34 ans ; sa femme est décédée en 1874 et une année plus tard, Charles Henri s'est remarié, à 54 ans, avec Victorine Joséphine Morax, âgée de 31 ans, née à Morges et n'exerçant aucune profession. Par contre, son mari est descendu dans l'échelle sociale en devenant concierge, ce qui le place parmi les sans qualification. Qu'est-ce qui a pu se passer pour qu'il quitte un emploi dans le secteur le plus noble de la ville, à savoir la Fabrique ? S'agit-il de la crise structurelle qui a fait des horlogers de nombreux chômeurs en les obligeant de se contenter de n'importe quel travail ?

En 1847, c'était le tour de Georges David qui, à 24 ans, a épousé Françoise Georgine Denezet, elle même âgée de 23 ans. Ce jeune époux est l'exemple d'une ascension sociale grâce à sa profession de commis qui le place dans la classe des cols blancs. Nous pouvons également dire qu'il s'est bien marié, car sa jeune épouse de 24 ans était la fille de deux aubergistes. Peut-être plus tard leur beau-fils est-il devenu lui-même un membre de la petite et moyenne bourgeoisie ? Une année plus tard, Jean Louis suit les traces de ses frères et il se marie à 23 ans avec Claudine Pernette Guillard d'Avusy, âgée de 27 ans et, comme ses belles-sœurs et sa belle-mère, exerçant le métier de repasseuse. Nous avons également retrouvé le mariage de leur fille, Alexandrine qui est venue au monde en 1853 et qui s'est mariée en 1877. Au moment de ses noces elle n'exerçait aucune profession et son époux de 22 ans était déjà marchand de vin. Malheureusement, c'est le seul couple de la quatrième génération de la famille Bremond que nous avons pu retrouver. Les autres descendants ont probablement contracté leur mariage après 1880.

Cette grande famille ne se composait pas uniquement des fils. Antoinette Louise Gravière a eu à la fin de sa période féconde encore deux filles jumelles : Françoise et Jeanne. Les deux ont suivi les traces de leur mère en devenant des repasseuses. A 25 ans, en 1853, elles se sont mariées avec les frères Maurer. Jeanne a épousé, au mois de mars, Jacob Ernest, un mécanicien de 38 ans, alors que Françoise s'est liée, quelques mois plus tard, avec son frère cadet, Jean Louis âgé, de 29 ans et également mécanicien. La tradition perdure: encore la Fabrique! Le père de Françoise et de Jeanne n'a pas pu assister au mariage, il est décédé en 1850 et ce sont les seules cérémonies où, physiquement, il fut absent, alors que la mère a attesté par sa signature la présence de la famille. La famille Bremond ne s'arrête pas là. Parmi les témoins figure, entre autres, un maître menuisier de 31 ans, le cousin de la fratrie. Un fils de Jeanne Françoise Ebraïme ? Il y figure également un bijoutier de 24 ans, le neveu de Jeanne et de Françoise.

L'histoire de la famille Bremond nous révèle quelques caractéristiques intéressantes. Il s'agit bien d'une famille dont les origines sociales, malgré la promotion du chef du ménage, se trouvent dans la classe des ouvriers qualifiés de la Fabrique et du côté de la mère, dans les services personnels qui entrent dans la catégorie des métiers non qualifiés. Il est intéressant de voir le chemin socioprofessionnel des 7 enfants qui se sont mariés à Genève. Pour simplifier l'analyse, nous avons représenté dans la figure 5, un schéma du parcours professionnel de cette famille.

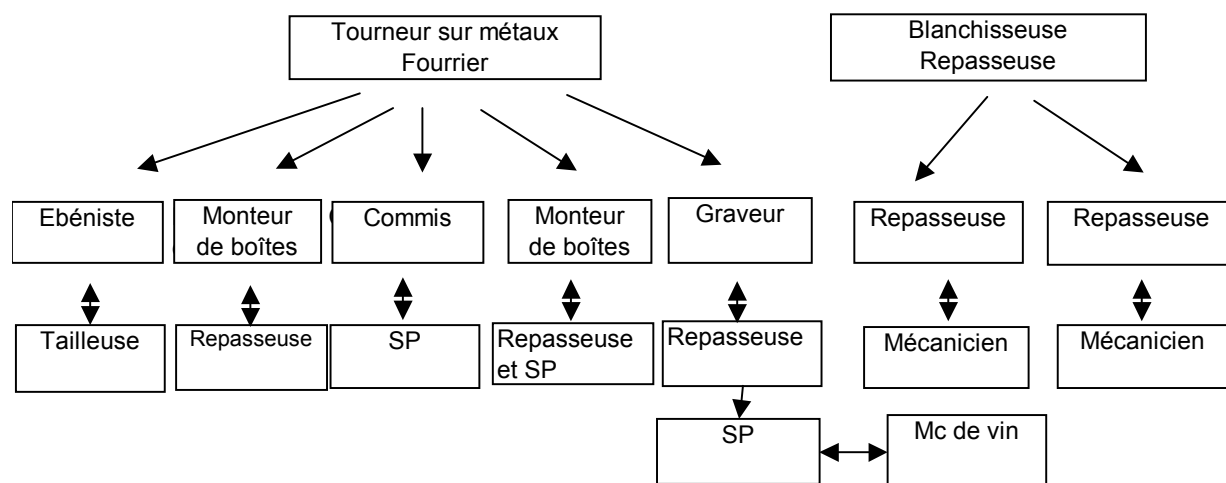


Figure 5 : Parcours professionnel de la famille Bremond

Si nous prenons en considération le premier métier du père de la famille, même si aucun de ses fils ne s'est présenté comme tourneur sur métaux, quatre d'entre eux sont restés dans la même branche – la Fabrique. Ceci prouve encore une fois que les métiers entrant dans cette branche étaient convoités et réservés aux enracinés. Nous avons à faire à deux monteurs de boîtes et un graveur. Donc, la transmission s'est faite non seulement verticalement mais elle a également été assurée horizontalement. Un seul fils est sorti de ce système en devenant ébéniste, puis menuisier plus tard, ce qui le place au même niveau social car il est également ouvrier qualifié, à la différence que sa branche se trouve dans l'artisanat. Un seul fils a réussi à monter, comme le père, dans l'échelle sociale. La profession de commis entre déjà dans la classe des cols blancs, mais vu la forte mobilité dans ce groupe, nous ne pouvons pas affirmer qu'il n'est pas descendu ou monté dans la hiérarchie sociale. La tradition de la Fabrique n'est pas seulement le domaine des fils de Jean François. Ses deux beaux-fils exerçaient également un métier au même endroit mais plus "moderne", en travaillant comme mécaniciens.

Ce qui est également frappant dans cette figure, c'est la forte présence de la mère et la transmission de son métier à ses filles. Les deux jumelles ont opté également pour la profession de repasseuse, comme leur mère. Mais en plus, elles n'étaient pas les seules repasseuses de la famille car 3 belles filles d'Antoinette Louise travaillaient également dans cette branche. Nous avons à faire à une famille genevoise traditionnelle où, dans la plupart des cas, le type d'occupation passe du père au fils et surtout de la mère aux filles. Il semblerait que cette tradition ait été brisée au niveau de la quatrième génération car la petite fille de Jean François a épousé un marchand. Mais ceci ne suffit pas pour affirmer qu'un changement social s'est opéré au niveau de la dernière génération. Il faudrait retrouver les enfants des autres couples pour pouvoir continuer l'histoire sociale de la famille Bremond.

Une autre caractéristique de cette famille est son ouverture à l'extérieur. Le fait d'appartenir à une famille genevoise depuis au moins quatre générations, n'a pas empêché ses membres de se marier avec des immigrés. Déjà au niveau de la deuxième génération, nous découvrons que la mère de famille était née dans la campagne genevoise, à Vandoeuvres. En ce qui concerne les enfants, nous retrouvons plusieurs origines parmi leurs épouses. Il s'agit, par exemple, de l'Ain, de Neuchâtel, d'Avusy, de Morges et, bien évidemment, de Genève. Peut-être le statut et la profession ont-ils joué un certain rôle dans le choix des conjoints, mais au niveau géographique, parmi les enfants, dans 3 cas nous pouvons parler d'endogamie géographique. Dans la section portant sur l'âge au mariage des époux, nous avons mentionné que les

immigrés étaient à la base du maintien du mariage tardif dans la Genève du 19^e siècle. En effet, la famille Bremond représente un cas typique d'une famille genevoise, avec des mariés dont l'âge à la première union est plus précoce que la moyenne générale (29.7 ans pour les hommes et 27.1 ans pour les femmes). L'âge moyen des membres masculins de la famille Bremond (à partir de la deuxième génération) est de 23.2 ans et pour les femmes de 23.5, ans ce qui les situe largement en dessous de la moyenne générale.

- La famille Bernard

Le deuxième exemple a été tiré du fichier des familles sans enracinement. La famille Bernard se caractérise, comme la famille Bremond, par le grand nombre d'enfants mariés à Genève car nous avons retrouvé six individus qui ont contracté une union dans la Cité. Jacob Bernard, un cordonnier, était le mari de Claudine Ducimetière, décédée en 1840 au Petit-Saconnex, une des communes genevoises rattachées à la ville seulement dans la deuxième moitié du siècle. Puisqu'ils se sont mariés en dehors de la ville, nous n'avons pas d'information sur leurs parents et, par la même, nous ne savons rien sur leurs origines. Jusqu'en 1844, le père habitait le Petit-Saconnex, endroit où tous ses enfants sont venus au monde. L'acte de mariage de l'un de ses fils, en 1858, nous a renseigné sur le décès du père qui a eu lieu en 1850 et l'endroit où il est décédé. Ce n'était pas le Petit-Saconnex mais un village des Bouches du Rhône en France. Est-il retourné dans son pays natal ?

Insérer ici figure 6 : généalogies Bernard

Claudine Ducimetière a mis au monde au moins 6 enfants : Françoise en 1821, Jeanne en 1823, Athalie en 1828, Alexandre en 1831, François en 1835, et enfin Jacques en 1838. Elle même est décédée 2 ans plus tard en laissant son mari avec des enfants en bas âge. S'est-il remarié par la suite ? Quelle était la cause de son décès précoce ? Était-il lié au nombre d'enfants mis au monde, à des grossesses à répétition ? Malheureusement, les actes de mariage ne donnent pas de réponses à ces questions.

L'aînée de la famille, Françoise, domiciliée à Genève, s'est mariée en 1844 contre la volonté de son père avec un Genevois – Rehous, Charles Louis, âgé de 25 ans. Au moment de son mariage elle travaillait dans la Fabrique comme polisseuse de bijoux et il est possible qu'elle ait rencontré son futur mari au travail car, lui-même, était employé dans l'horlogerie en tant que mécanicien. En 1848, Françoise a mis au monde, toujours à Genève, Fanny Louise qui, en 1871, a épousé Jacques Antoine Briffaud, un graveur de 29 ans, alors qu'elle même, âgée de 23 ans, n'exerçait aucune profession. Au cours de sa vie, elle a déménagé avec ses parents au Petit-Saconnex où elle habitait jusqu'à son mariage. Son père n'a pas changé de métier, il était toujours mécanicien, alors que Françoise, sa mère, a cessé de travailler.

Sa petite sœur, Jeanne a quitté la maison familiale en 1847, cette fois-ci avec l'accord parental, pour vivre avec Pierre François Borel, également genevois, âgé de 28 ans. La mariée, âgée de 24 ans, polisseuse comme sa grande sœur, s'est unie à une famille qui avait sa place dans la Fabrique au moins depuis 2 générations, car le père de Pierre François était un joaillier appartenant à la classe de la petite et moyenne bourgeoisie. Son fils, qui a commencé sa carrière comme ouvrier qualifié, a-t-il su monter dans l'échelle sociale comme son père ? Les origines de ce dernier étaient plus modestes car son acte de mariage indique que son propre père, donc le grand-père de Pierre François, travaillait dans le bâtiment en tant que charpentier.

Pendant les 10 prochaines années, aucun mariage n'a été conclu dans la famille Bernard. C'est seulement 8 ans après le décès du père (1850) que les autres enfants ont pu fonder famille. Les mariages de 4 autres enfants ont eu lieu en l'espace de 2 ans à peine. Le premier à partir fut François, âgé de 23 ans, qui en mai 1858 a épousé Joséphine Favre, une jeune polisseuse âgée de 18 ans. Les parents de cette dernière, des habitants de Genève provenant du milieu des ouvriers de l'artisanat, étaient-ils séduits par la profession du gendre ? François, à 23 ans, était déjà un bijoutier appartenant à la classe moyenne, et il avait toutes les chances de bien prospérer à une époque où les grandes crises étaient déjà passées. Mais selon nos informations, sa carrière en tant que bijoutier ne fut pas longue car une année plus tard, il a témoigné au mariage de son frère où il s'est présenté comme mécanicien.

Deux mois plus tard, sa sœur aînée, Athalie, à l'âge de 30 ans, a enfin trouvé son destin en la personne de Jean Marie Virgile Joseph Rambosson, un carougeois âgé de 25 ans. Pourquoi a-t-elle attendu si longtemps ? Est-ce dû à sa position sociale ? Peut-être qu'en tant que lingère appartenant à la classe des ouvrières non qualifiées, avait-elle moins de chances de trouver un bon parti ? Son mari n'avait rien en commun avec la Fabrique, il était confiseur. Pour les parents de ce dernier, ce mariage a dû paraître comme une mésalliance car, propriétaires, ils n'ont pas donné leur consentement au mariage de leur fils. Il faut croire que cette union fut un fruit de l'amour.

Au début de l'année 1859, c'est Alexandre qui a convolé avec Jeanne Lacroix. C'est le seul fils qui a suivi les traces de son père sur le plan professionnel. A 29 ans, il était comme lui cordonnier. A-t-il profité du capital de travail mis en place par son père ? Par contre, sa femme, née à Genève mais dont les racines se trouvent probablement dans le canton de Vaud, était dans la même branche que ses belles-sœurs : elle exerçait la profession de polisseuse et elle était à peine âgée de 19 ans. En 1860, le cadet de la famille, Jacques, âgé de 22 ans, s'est marié avec Charlotte Marie Claudine Lin, une lingère de 23 ans, née à Genève mais dont les racines sont également à chercher dans le canton de Vaud, où ses parents avaient leur domicile au moment de son mariage. Jacques a suivi la voie professionnelle de la deuxième génération, il était horloger travaillant dans la Fabrique.

La présence des témoins nous donne souvent des pistes et des informations supplémentaires sur la famille. Nous sommes certains que la famille Bernard était en réalité plus large que ne le suggère la figure 6. Il est possible que Claudine ait eu 7 enfants car, en 1858, l'un des témoins de Jacques s'est présenté comme son frère âgé de 40 ans, et comme lui exerçant le métier de cordonnier. Son âge ne correspond à celui d'aucun enfant de la famille, d'autant plus que pour nous l'aînée était Françoise, née en 1821. Or, ce cordonnier a dû venir au monde vers 1818. Soit il ne s'est pas marié, soit il l'a fait en dehors de Genève, par exemple dans sa commune natale. Entre autres, parmi les témoins figurent un oncle, également cordonnier, et un monteur de boîtes, cousin de Fanny Louise, la fille de Françoise.

La figure ci-dessous représente, un schéma du trajet socioprofessionnel de la famille Bernard.

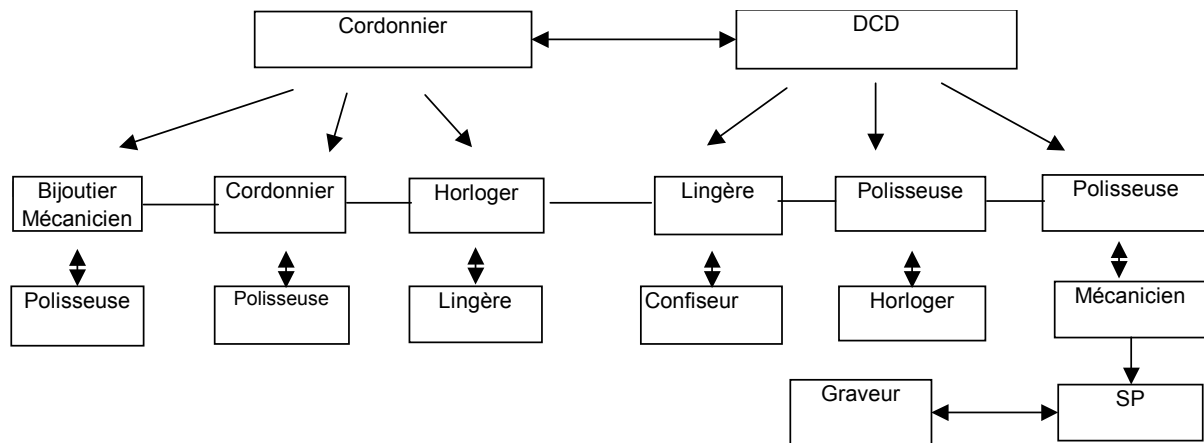


Figure 7 : Parcours professionnel de la famille Bernard

Ce cas est intéressant à interpréter car nous avons à faire à une famille provenant de la classe modeste, et à une illustration de l'héritage du métier entre le père et le fils, d'un côté, et de l'autre côté à de nouvelles voies professionnelles choisies par les autres enfants. En effet, au moins deux fils ont repris le chemin de leur père : le mystérieux cordonnier qui a témoigné au mariage de son frère et Alexandre. En plus, un des oncles a affirmé appartenir également au même groupe professionnel. D'un autre côté, nous observons des enfants qui ont réussi à s'intégrer dans la prestigieuse Fabrique. C'est le cas pour les fils et les filles. Françoise et Jeanne étaient des polisseuses, ainsi que leurs deux belles-sœurs : Joséphine et Jeanne. Du côté des fils, François était bijoutier et Jacques horloger. En plus, la Fabrique a également engagé Charles Louis et Pierre François. Les cas de Françoise et de Charles Louis montrent que cette branche a perduré dans cette famille, car le métier de leur beau-fils était celui de graveur. Une autre caractéristique est d'une stabilité apparente. En effet, nous avons à faire, dans le cas de la première génération, à un couple instable. Nous ne connaissons pas leurs origines, nous ne pouvons pas être sûrs qu'ils proviennent du Petit-Saconnex, car le choix du père pour finir sa vie fut celui de la France. Nous pourrions affirmer que la deuxième génération fut plutôt stable et qu'elle était prête à s'enraciner dans la ville, mais Françoise et Charles Louis ont déménagé au Petit-Saconnex après leur mariage. Nous n'avons d'ailleurs retrouvé aucun enfant de Jeanne et de Pierre François qui, mariés dans la première moitié du siècle, auraient très bien pu marier un enfant en ville, d'autant plus que le nom de famille du mari commence également par un B.

Ce qui différencie cette famille des Bremond, c'est l'ouverture vers l'extérieur. En effet, pour une famille qui a déjà assuré ses racines en ville depuis quelques générations, l'origine des épouses des fils n'avait pas d'influence sur le choix du conjoint. Dans le cas de la famille Bernard, nous avons l'impression que la deuxième génération a vraiment voulu appartenir à cette ville car, à part une fille qui s'est mariée avec un carougeois, les autres enfants ont épousé soit des enracinés de Genève, soit la deuxième génération d'anciens immigrés qui ont mis leurs enfants au monde dans la Cité. En ce qui concerne leur âge au mariage, il est vrai qu'il était légèrement supérieur à celui de la famille Bremond ; néanmoins, il était inférieur à la moyenne générale (25 ans pour les femmes et 24.7 ans pour les hommes).

4. Conclusions

Le mariage est, à la fois, un acte individuel et social; il ne concerne pas seulement deux personnes désireuses de former une famille. Une union est également un résultat des mécanismes socioculturels de la famille et de la société entière. C'est pour cette raison que les études sur la nuptialité et ses composantes sont intéressantes. Elles nous donnent non seulement la description des mécanismes individuels mais également l'image de toute la société avec toutes ses contraintes et avantages. Cet article avait pour objectif, d'un côté, d'étudier les mécanismes de reproduction sociale à travers le mariage et de l'autre côté, par le biais de l'histoire qualitative, montrer le fonctionnement de cette société à travers deux familles. Nous avons situé notre enquête au 19^e siècle, une période mouvementée, avec des crises économiques et politiques, marquée par le changement des structures, par leur modernisation. La conséquence du passage au siècle moderne est l'augmentation spectaculaire des migrations, la création de nouvelles classes sociales comme, dans le cas de Genève, celle des cols blancs, bref des changements profonds secouent l'Europe et la ville de Genève dont la particularité n'était pas le développement du secteur de l'industrie mais plutôt de celui des services; la tertiarisation a marqué l'économie et la culture sociale de la ville. Dans cette période pleine de changements notre ambition était d'illustrer les mécanismes, les déterminants de la mobilité sociale. Nous voulions voir si cette ville, qui se trouvait à l'entrée de la modernisation, a suivi, socialement, cette voie ou bien est-ce qu'elle est restée à mi-chemin entre la tradition et la modernisation.

Par l'étude du statut social, de l'impact de la région de naissance et enfin par celui des mécanismes de la mobilité sociale à travers 3 générations, nous avons démontré que la base de la société genevoise du 19^e siècle n'est pas la population fermée et stable mais celle qui bouge, les migrants qui essayent, par le mariage, de s'intégrer dans la ville, ou pour qui la cité de Calvin n'est qu'un passage vers un autre territoire. Dans notre échantillon des mariages conclu entre 1830 et 1880 nous avons retrouvé, sur 3976 actes, seulement 572 couples appartenant à ce noyau stable de la ville. L'effet de la modernisation des structures urbaines dans la Genève se fait ressentir surtout à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle, mais le renouvellement de la population, les immigrations et les émigrations n'ont pas, pour autant, effacé certaines réalités ancrées dans cette société depuis bien des siècles. En effet, nous sommes en présence de classes sociales immuables dans le temps, qui se caractérisent par la grande stabilité et un fort autorecrutement de ses membres. Il s'agit surtout de l'élite genevoise et des ouvriers travaillant dans la Fabrique. Ces deux groupes étaient non seulement fermés à l'extérieur mais également caractérisés par l'hérédité du statut social entre les pères et les fils. De l'autre côté nous avons à faire avec des signes de la modernisation des structures sociales notamment dans le cas des classes moyennes et particulièrement des cols blancs. Cette dernière est l'image des changements sociaux. Cette classe, née au 19^e siècle, a puisé ses forces surtout dans le secteur tertiaire qui leur offrait des possibilités d'ascension sociale. Ce groupe se caractérisait également par la mobilité sociale la plus grande, des cas de descente ou de montée dans l'échelle sociale étaient dus aux structures économiques, cette classe était en constant mouvement. Enfin l'étude des caractéristiques sociales des ouvriers de l'artisanat nous a montré la présence de la discrimination au marché du travail. Les Genevois se réservaient les professions les plus nobles, en repoussant les immigrés vers les professions moins lucratives de la branche de l'artisanat et des services (notamment la domesticité).

Si l'essentiel de cet article a été consacré à l'analyse verticale des structures sociales, nous nous avons également procédé à un examen horizontal des familles genevoises. La question des fratries est liée étroitement à celle de la fécondité, en tout cas la problématique "des

fratries a émergé à partir des années 1970 pour stigmatiser le déclin de la fécondité" (Brunet et Oris, 2003:2). L'examen des fratries à l'intérieur des deux échantillons a confirmé la prédominance de l'effet stock des familles larges. La baisse de la fécondité a provoqué, entre autres, la diminution de la taille des ménages. Dans nos deux échantillons, nous avons à faire, majoritairement, aux petites et moyennes familles composées d'une, deux ou trois personnes. Les grandes familles de six ou sept personnes sont devenues une rareté au sein de la société genevoise. Mais leur examen a démontré pourtant, que les origines de ces familles sont modestes. Ce sont les cas dont le comportement démographique est le plus traditionnel, caractérisé par une fécondité élevée et par une conduite non-malthusienne. Les familles qui arrivent à établir plusieurs enfants dans la ville sont aussi celles qui, dans le langage de la génétique des populations font des "enfants utiles", (Heyer et Cazes, 1999). Ces enfants sont tout simplement ceux qui maintiennent la lignée familiale en place.

Bibliographie

- Anderson, M, 1971, *Family structure in nineteenth century Lancashire*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Babel, Antony, 1938, *La Fabrique genevoise*, V. Attinger, Neuchâtel et Paris.
- Babel, Antony, 1947, *La caisse hypothécaire et le développement économique du canton de Genève*, Librairie de l'Université Georg, Genève.
- Bardet, Jean-Pierre, 1983, *Rouen aux 17^e et 18^e siècles: les mutations d'un espace social*, Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris.
- Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett, 1999, *La démographie de l'époque moderne*, Edition Belin, Genève.
- Berchtold, André, 2001, Markov chains computation for homogeneous and non-homogeneous data: MARCH 1.1 user's guide. *Journal of Statistical Software* 6 (3), 1-82.
- Berchtold, André, 2002, High-Order Extensions of the Double Chain Markov Model. *Stochastic Models*, 18 (2), 193-227.
- Berchtold, André and Adrian E. Raftery, 2002, The Mixture Transition Distribution Model for High-Order Markov Chains and Non-Gaussian Time Series. *Statistical Science*, 17 (3), 328-356.
- Blanchet Didier et Denis Kessler, 1992, La mobilité géographique, de la naissance au mariage" in Dupâquier, Jacques et Denis Kessler, 1992, *La société française au 19^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Fayard, France, pp.343-377.
- Breiman, L., J. H. Friedman, R. A. Olshen, and C. J. Stone. *Classification And Regression Trees*. Chapman and Hall, New York, 1984.
- Brunet, Guy et Michel Oris, 2003, Les fratries vues par les historiens démographes. Formation et déformations des fratries dans les populations du passé, Entretiens Jacques Cartier, Lyon.
- Burguière, André, 1972, De Malthus à Max Weber: le mariage tardif et l'esprit d'entreprise, in *Annales E.S.C.* 1972, n°4-5, pp. 1128-1138.
- Cardinaux, Michèle, 1997, Démographie genevoise au 19^e siècle. Des sources aux chiffres, synthèse rétrospective, Mémoire de licence, Genève.
- Cassis, Youssef, 1996, Monde des affaires et bourgeoisie en Europe de l'ouest, in Kocka, Jürgen, *Les bourgeoisies européennes au 19^e siècle*, éditions Belin, France.
- Chartier, R. et G. Chaussinand-Nogaret (dir.), 1998, *La ville des temps modernes de la Renaissance aux Révolutions*, Seuil, Paris, pp. 300-312
- Chauvel, Louis, 1998, *Le destin des générations. Structure sociale et cohorte en France au 20^e siècle*, PUF, Paris.

- Crossick, Geoffrey and Heinz-Gerhard Haupt, 1984, Shopkeepers, master artisans and the historian: the petite bourgeoisie in comparative focus, in Crossick, Geoffrey and, Heinz-Gerhard Haupt (Eds), *Shopkeepers and master artisan sin nineteenth-century Europe*, Methuen, London and New York, pp. 3-35.
- Crossick, Geoffrey and Heinz-Gerhard Haupt, 1995, *The petite bourgeoisie in Europe 1780-1914. Enterprise, Family and Independence*, Routledge, London and New York.
- Delille, Gérard, 1985, *Famille et propriété dans le royaume de Naples: (15^e-19^e siècle)*, Edition de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Dupâquier, Jacques, 1984, *Pour la démographie historique*, PUF, Paris .
- Dupâquier, Jacques, 1992, Pour une nouvelle histoire sociale, in Dupâquier, Jacques et Denis Kessler, 1992, *La société française au 19^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Fayard, France, pp. 7-21.
- Elder, Glen H., 1997, Family History and the Life Course, in *Journal of Family History*, n°4, pp. 279-300.
- Farge, Arlette, 1995, L'histoire sociale, in Bédarida, François (ss. dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- Faron, Olivier, 1990, Pour un modèle de nuptialité citadine. Analyses des mariages célébrés dans l'Eglise milanaise de San Marco pendant la première moitié du 19^e siècle(1815-1865), in *Annales de démographie historique*, pp. 239-257.
- Garden, Maurice, 1998, Mariages parisiens à la fin du 19^e siècle: une micro-analyse quantitative, in *Annales de démographie historique* 1998, 1, p.111-133.
- Gaudemet, Jean, 1987, *Le mariage en occident. Les mœurs et les droits*, les éditions du Cerf, Paris, pp.375-396.
- Hajnal, John, 1983, Two kinds of pre-industrial household formation system, in Wall R. (Eds.), *Family forms in historic Europe*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 65-72
- Haupt, Heinz-Gerhard, 1996, Petite et grande bourgeoisie en Allemagne et en France à la fin du 19e siècle, in Kocka, Jürgen, *Les bourgeoisies européennes au 19^e siècle*, éditions Belin, France pp. 283-300.
- Hareven, Tamara K. (Eds.), 1978, *Family and population in nineteenth –century America*, Princeton University Press, Princeton.
- Hareven, Tamara K., 1987, Family history at the crossroads, in *Journal of Family History*, 12, pp.9-23.
- Henry, Louis, 1956, *Anciennes familles genevoises. Etude démographique:16-20^e siècle*, Travaux et Documents, n°26, Paris
- Hermann, Irène, 2003, *Genève entre république et canton. Les vicissitudes d'une intégration nationale (1814-1846)*, pp. 21-86.
- Hochstadt, Steve, 1999, *Mobility and Modernity. Migration in Germany 1820-1989*, The University of Michigan Press, Michigan.
- Jacquemet, Gérard, 1984, *Belleville au 19e siècle: du faubourg à la ville*, Edition de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris.
- Jacquemin, Anne, 1998, Alliances et reproductions sociales à Liège entre 1840 et 1890, in Brunet G.(dir.), *Le choix du conjoint*, Programme Rhône-Alpes Recherches en sciences humaines, Paris, pp. 107-130.
- Kass, G. V. (1980), An exploratory technique for investigating large quantities of categorical data. *Applied Statistics* 29 (2), 119–127.
- Knodel, John, 1988, *Demographic behaviour in the past. A study of fourteen German village populations in the eighteenth and nineteenth centuries*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 119-181.

- Kocka, Jürgen, 1996, Modèle européen et cas allemand, in Kocka, Jürgen, *Les bourgeoisies européennes au 19^e siècle*, éditions Belin, France pp. 7-47.
- Levi, Giovanni, 1989, *Le pouvoir au village: histoire d'un exorciste dans le Piémont du 17^e siècle*, Gallimard, Paris.
- Lorenzetti, Luigi et Muriel Neven, 2000, Démographie, famille et reproduction familiale : un dialogue en évolution, in *Annales de démographie historique*, 2, pp. 83-100.
- Lynch, Katherine L., 1996, Geographical Mobility and Urban Life: Comparative perspectives on American and European Demographic Trends in the Past, in Bideau, Alain (Eds.), *Les Systèmes Démographiques du Passé*, Programme Rhône-Alpes de Recherches en sciences humaines, Lyon, pp. 203-223.
- Mousnier, Roland, 1968, *Problèmes de stratification sociale : actes du colloque international, 1966*, Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, Paris, Presses universitaires de France.
- Oris, Michel, 1995, Cultures de l'espace et cultures économiques parmi les populations urbaines liégeoises au 19^e siècle. Une relecture de la problématique de l'intégration des immigrants, in Landry, Yves, Dickinson John A. (ss. dir.), *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec du 17^e au 18^e siècle*, Publications MNH, Canada.
- Oris, Michel, 2000, L'âge au mariage des immigrés dans le bassin de Liège durant la révolution industrielle, in *The History of the Family*, n°5, pp. 391-413.
- Oris, Michel and Gilbert Ritschard, 2003, The use of Markov process and induction trees for the study of intergenerational social mobility in nineteenth century Geneva, in Social Science History Association Annual Meeting, Baltimore.
- Pareja Alonso, Arantza, 1999, L'impact des migrations et des inégalités sociales sur le marché matrimonial urbain: le cas de Bilbao 1825-1935, in *Annales de démographie historique*, 2, pp. 115-136.
- Perrenoud, Alfred, 1977, Variables sociales en démographie urbaine. L'exemple de Genève au 18^e siècle, in *Démographie urbaine 15^e-20^e siècle*, Université de Lyon II, pp. 143-173.
- Perrenoud, Alfred, 1979, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Etude démographique*, Genève, Editions Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
- Perrenoud, Alfred, 1989, La transition démographique dans la ville et la campagne genevoise du 17^e au 19^e siècle, in Mottu-Weber L., Zumkeller D., *Mélanges d'histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Piuz*, ISTECH, Genève, pp.231-255.
- Perrenoud, Alfred, 1992, Généalogie et histoire, in *Centre Régional d'Etudes des Populations alpines*, 2, 11-15.
- Perroux, Olivier and Michel Oris, 2003, Religious Affiliations in Early Nineteenth Century Geneva. The Emergence of Catholics in the "Calvinist Rome", in Social Science History Association Annual Meeting, Baltimore.
- Perroux Olivier, 2003, Tradition, vocation et progrès. Les élites bourgeoises de Genève (1814-1914), Thèse de doctorat, Université de Genève.
- Pinol, Jean-Luc, 1991, *Le monde des villes au 19^e siècle*, Hachette, Paris.
- Ritschard, Gilbert et Djamel A. Zighed, 2003, Modélisation de tables de contingence par arbres d'induction. *Revue des sciences et technologies de l'information - ECA*, 17(1-3) pp 381-392.
- Ritschard, Gilbert et Djamel A. Zighed, 2004, Qualité d'ajustement d'arbres d'induction. *Revue des nouvelles technologies de l'information*, à paraître.
- Ryczkowska, Grazyna, 2003, Accès au mariage et structures de l'alliance à Genève, 1800-1880, Mémoire de diplôme d'études approfondies, Genève.
- Rygiel, Philippe, 2001, *Destins immigrés: Cher (1920-1980): trajectoires d'immigrés d'Europe*, Les Belles Lettres, Paris.

- Segalen, Martine, 1991, Mean Age at Marriage and Kinship Networks in a Town under the Influence of the Metropolis: Nanterre, 1800-1850, in *Journal of Family History*, n°16, pp. 65-78.
- Sewell, William, 1983, *Gens de métier et révolution: le langage de travail de l'Ancien Régime à 1848*, Aubin Montaigne, Paris.
- Sharlin, Allan, 1986, Urban-rural differences in fertility in Europe during the demographic transition, in Ansley J. Coale et Susan Watkins (eds.), *The decline of European fertility*, Princeton University Press, Princeton.
- Schumacher, Reto, 2002, De l'analyse classique à l'analyse différentielle. Nuptialité, fécondité et mortalité à Genève pendant la première moitié du 19^e siècle, Mémoire de diplôme d'études approfondies, Genève.
- Southall, Humphrey, 1991, Mobility, the artisan community and popular politics in early nineteenth-century England, in Kearns, Gerry, *Urbanising Britain*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 103-131.
- SPSS, 2001, *Answer Tree 3.0 User's Guide*, SPSS Inc., Chicago, 2001.
- Thompson, E.P., 1963, *The making of the English working class*, Harmondsworth.
- Waites, Bernard, Michael Drake and Ruth Finnegan, 1994, "Social Mobility", in Golby, John (Eds.), *Communities and Families*, University Press, Cambridge, pp. 89-113.
- Widmer, Eric, 1993, *De cœur et de raison : le choix du conjoint à Genève au 19^e siècle*, Cahiers de la Société d'histoire et d'archéologie, Genève.
- Zighed, Djamel A. et Ricco Rakotomalala, 2000, *Graphes d'induction: apprentissage et data mining*. Hermes Science Publications, Paris.

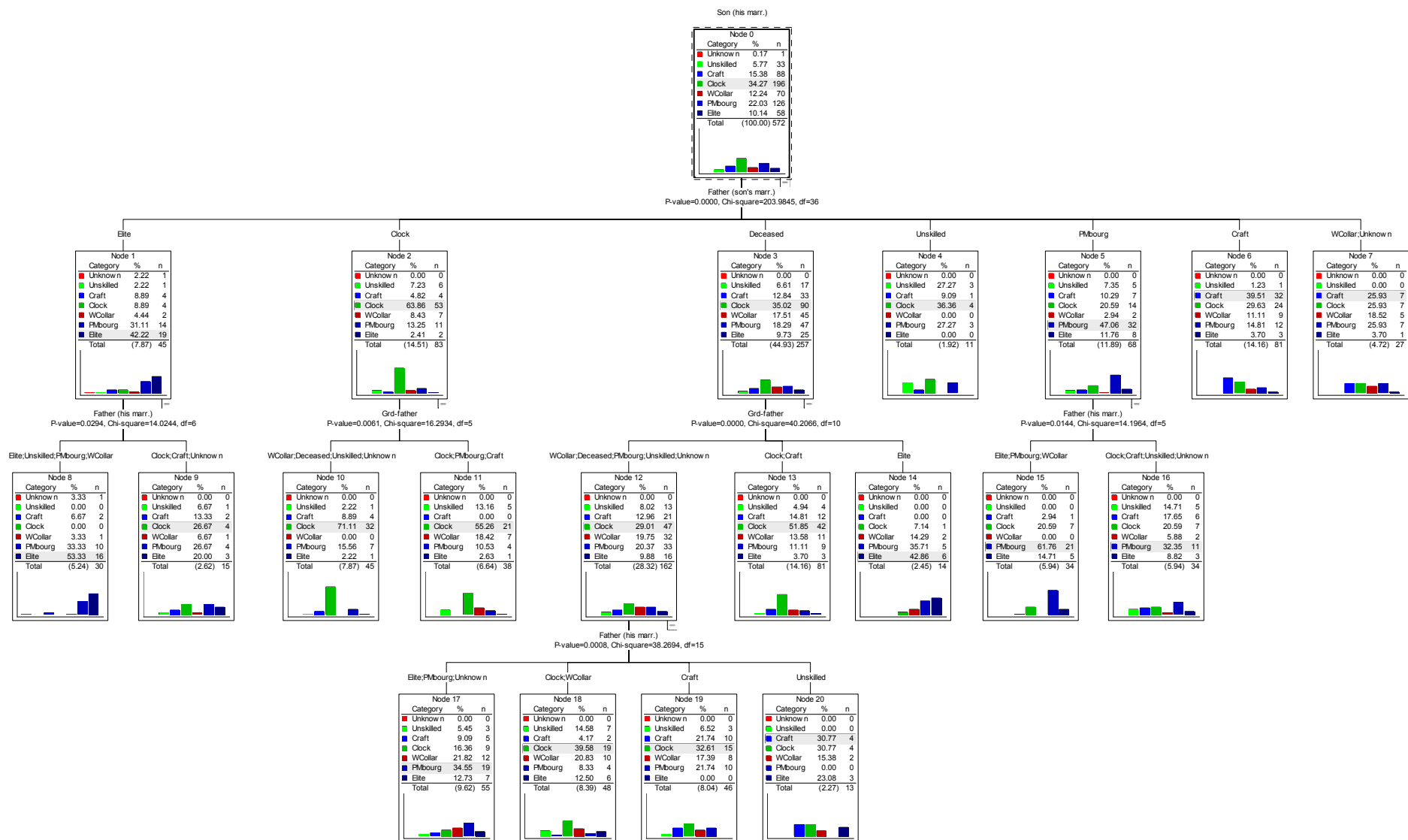


Figure 1 : Mobilité sociale de la population enracinée : Genève 1830-1880

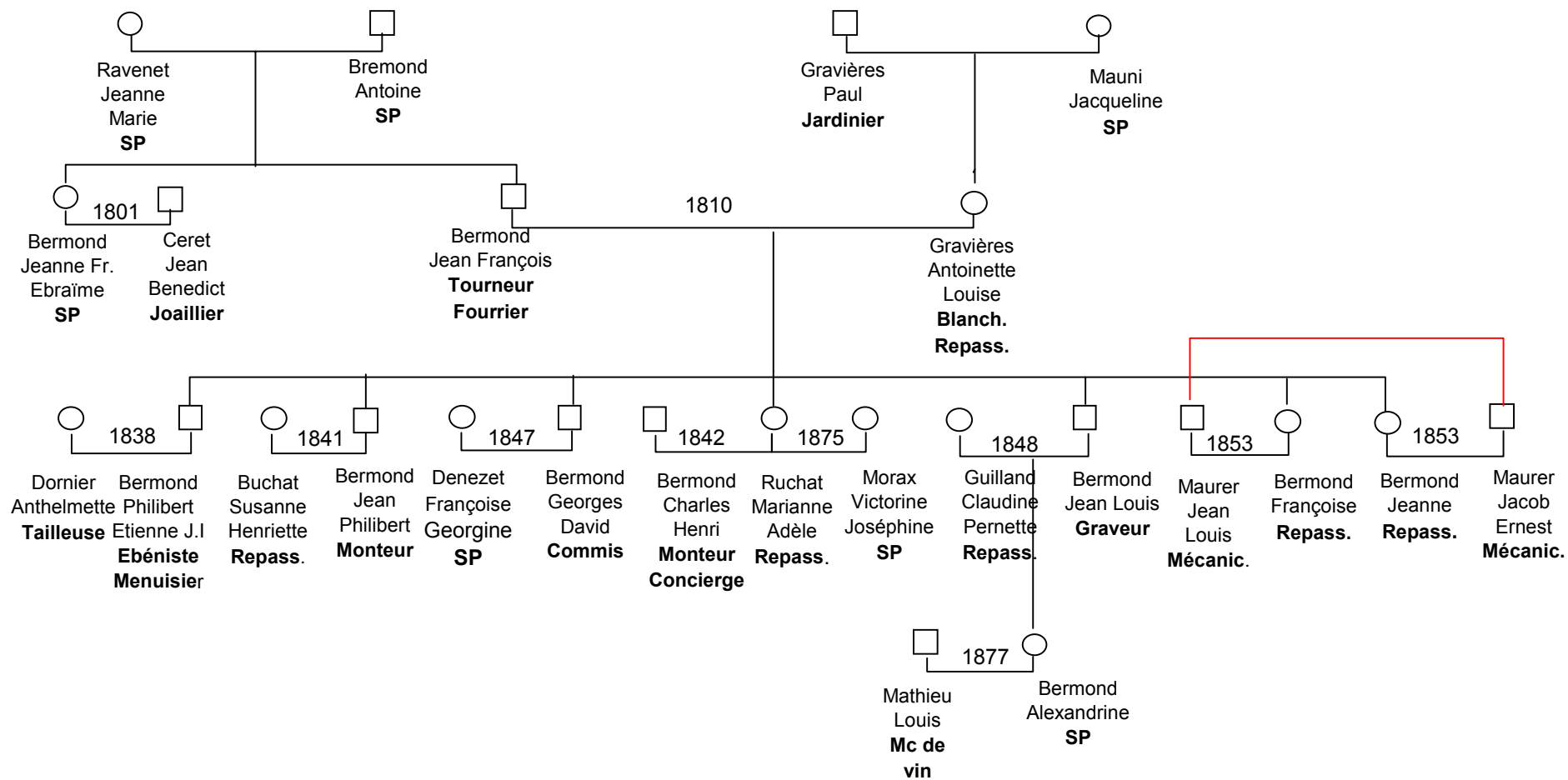


Figure 4 : généalogie (partielle) reconstruite de la famille Bremond

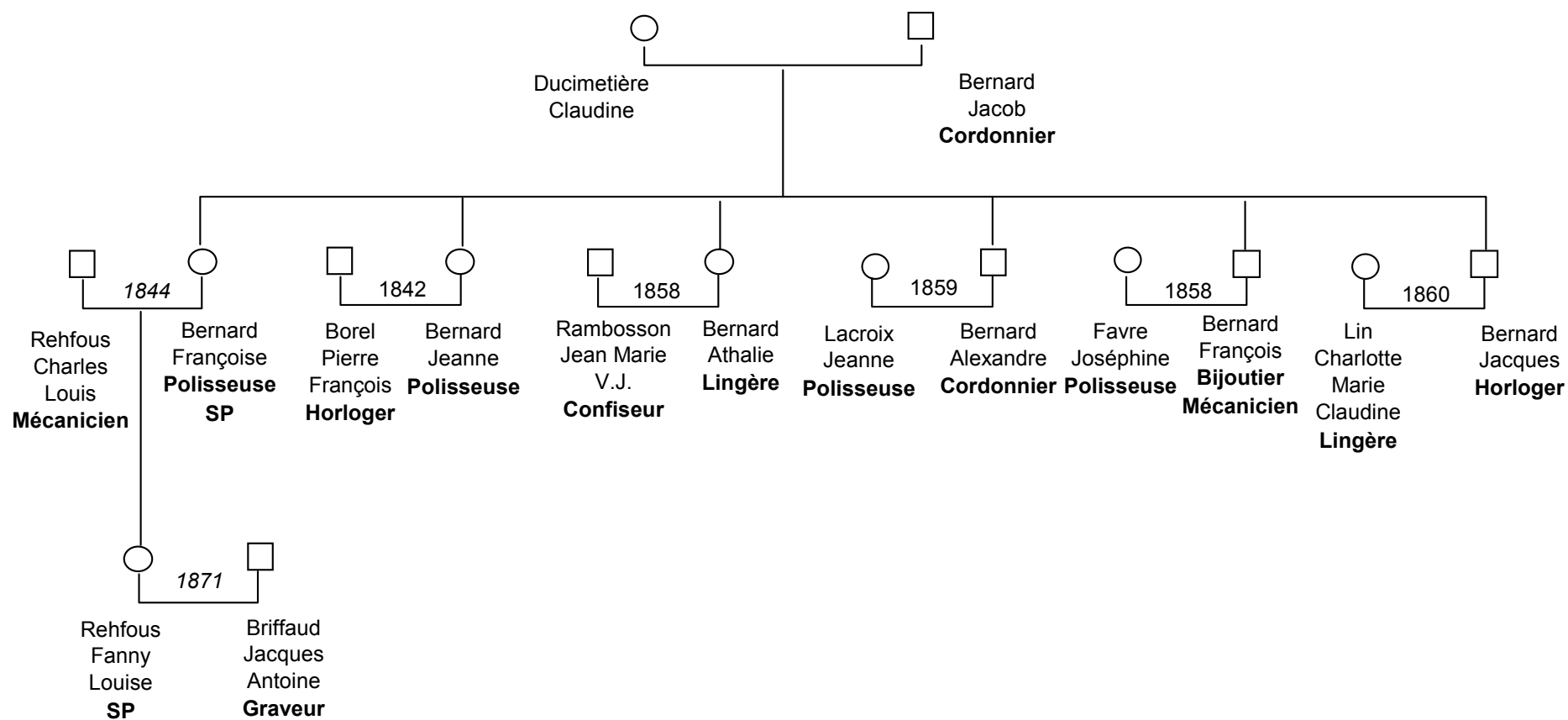


Figure 6 : généalogie (partielle) reconstruite de la famille Bernard